

# Projet Pédagogique IFMK de Poitiers

Septembre 2023

## Table des matières

I.	CONTEXTE .....	1
a.	Le contexte réglementaire de la formation .....	1
b.	Le contexte régional .....	1
II.	PRESENTATION DE L'INSTITUT .....	2
a.	Les Valeurs de l'institut.....	3
b.	L'équipe .....	3
c.	Les locaux et le matériel.....	4
d.	La gouvernance .....	5
III.	MODALITES D'ACCES A LA FORMATION .....	6
a.	Voie universitaire.....	6
b.	Autres dispositifs .....	7
c.	Indemnités et Financement .....	8
IV.	ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES.....	9
a.	Concepts pédagogiques mobilisés .....	9
b.	Valeurs professionnelles .....	10
c.	Accompagnement des étudiants .....	11
V.	ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE.....	12
a.	Le déroulé et le calendrier de la formation.....	12
b.	Contenu de la formation .....	13
c.	Mutualisation des enseignements et universitarisation .....	16
d.	Les modalités d'évaluation .....	21
e.	Modalités de redoublement .....	21
f.	Suivi pédagogique des étudiants.....	22
VI.	LA FORMATION PAR ALTERNANCE .....	23
a.	Stages cliniques et hors cliniques.....	23
b.	Parcours de stage .....	24
c.	Spécificités des stages.....	25
d.	Validation des stages .....	24
e.	Convention Erasmus +2021-2027 .....	26
VII.	DECLINAISON PROGRAMMATIQUE A POITIERS.....	27
a.	Rôles et missions des formateurs référents d'année: .....	27
b.	Objectifs pédagogiques déclinés par cycle et année de formation :.....	28
c.	Organisation générale des études à Poitiers .....	33
d.	Le projet programmatique - 1 <sup>er</sup> cycle - promotion 2022-2026.....	35
e.	Le projet programmatique - 2 <sup>nd</sup> cycle - Master 1 / Promotion 2020-2024	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
f.	Le projet programmatique - 2 <sup>nd</sup> cycle - M2 / Promotion 2019-2023.....	43
VIII.	LA RECHERCHE ET LES PROJETS PEDAGOGIQUES INNOVANTS .....	45
a.	Formation à la recherche et Recherche Universitaire .....	45
b.	Innovation pédagogique .....	45
IX.	DEMARCHE QUALITE ET AUTO-EVALUATION DE LA FORMATION .....	46
X.	L'EVOLUTION DES FORMATIONS DU CHU : PROJET CAMPUS SANTE .....	47

## ANNEXES

## **I. CONTEXTE**

Le projet pédagogique s'inscrit dans la logique de la réingénierie de la formation, de l'universitarisation et de la pluridisciplinarité engagée au sein de l'institut régional de formation des professionnels de santé du CHU de Poitiers. La réforme du référentiel de la formation initiale en masso-kinésithérapie mise en œuvre en septembre 2015 ajoute une année d'étude supplémentaire (décret n° 2015-1110 du 2 septembre 2015). La pénurie des professionnels face à un accroissement de la demande de soins, les perspectives de transferts de compétence et d'actes délégués nécessitant une plus grande responsabilisation des professionnels, incitent l'institut de formation à intégrer ces données dans les apports de connaissances, les apprentissages méthodologiques et techniques qu'elle met en place pour la formation des étudiants.

### **a. Le contexte réglementaire de la formation**

Le déroulement de la formation se fait en conformité avec le règlement intérieur de l'institut et l'application des textes en vigueur communiqués aux étudiants en début de formation :

Admission en IFMK :

Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat en masseur-kinésithérapeute.

Etudes :

Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Arrêté du 21 avril 2007 modifiant les conditions de délivrance du diplôme d'Etat de certaines professions de santé.

Décret n° 2005-418 du 3 mai 2005 fixant les règles minimales de taux et de barème des bourses d'études.

Fonctionnement des IFMK :

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes [...] de masseur-kinésithérapeute.

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

### **b. Le contexte régional**

L'IFMK a pour vocation de former les futurs professionnels qui viendront incrémenter la population de masseurs-kinésithérapeutes de la région. Le masseur-kinésithérapeute est un acteur de santé publique au service de la population. La formation prend en compte les

besoins en matière de soins et de prise en charge paramédicale en lien avec l'évolution démographique régionale. Selon l'ORS, fin 2020 ; 7 281 professionnels étaient en exercice en Nouvelle-Aquitaine avec des inégalités de densité importantes : concentration des libéraux sur certains territoires (littoral atlantique) tandis que les territoires plus ruraux présentent de faibles densités. L'analyse de l'activité confirme que les jeunes professionnels ont, en moyenne, un volume d'activité moins important que les seniors. Le recours au bilan diagnostic initial rémunéré augmente régulièrement, ainsi que les retours à domiciles plus rapides, accompagnés ou non par le dispositif PRADO.

L'exercice collaboratif en maisons de santé pluridisciplinaires ou en cabinet de groupe est une tendance qui se confirme.

Dans son analyse de l'exercice libéral en 2022, l'ORS, ajoute que la profession se rajeunit et se féminise et que la facturation des diagnostics MK a presque doublé entre 2017 et 2019 ce qui coïncide avec le rajeunissement de la profession.

L'organisation de la formation prend en compte ce contexte, lors de la mise en stage des étudiants, contribuant ainsi à valoriser ces territoires d'activité.

Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales est en cours de réactualisation pour la période 2024-2028 et l'IFMK du CHU de Poitiers a participé aux travaux préparatoires.

Ce projet pédagogique montrer les objectifs et les moyens déployés pour former les étudiants à devenir des professionnels de rééducation autonomes, compétents et responsables au regard des exigences de la société et du contexte médico-économique et culturel de nos territoires et dans le respect de l'esprit du référentiel de 2015.

## **II. PRESENTATION DE L'INSTITUT**

L'IFMK du C.H.U. de Poitiers, situé sur le site de la Milétrie au sein de l'Institut Régional de Formation des Professionnels de Santé, a été créé en 1972. Institut de formation public, financé par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et géré depuis sa création par le Centre hospitalier Universitaire de Poitiers. A vocation régionale, il est placé sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle Aquitaine. Il fonctionne en externat du lundi au vendredi.

Il est intégré à la coordination des instituts de formation IRFPS composé de l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS), l'École d'infirmier anesthésiste diplômé d'État (ERIADE), l'Institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale (IFMEM), l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), l'Institut de formation d'ergothérapie (IFE), l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) et l'Institut de formation d'aide-soignant (IFAS), l'Institut de formation d'ambulancier (IFA) et le Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale (CFARM). Ces Instituts sont sous la responsabilité d'un coordonnateur, Directeur de soins.

Il travaille aussi régulièrement avec l'Ecole de Sage Femmes dirigée par une sage-femme coordinatrice, située dans le même bâtiment.

Le CHU de Poitiers est Certifié Qualiopi sans réserve pour l'ensemble des actions de formation réalisées au sein des instituts, du CESU et de la formation continue.

## **a. Les Valeurs de l'institut**

L'exercice de la masso-kinésithérapie est centré sur la relation humaine et l'éthique professionnelle. La formation s'appuie sur des valeurs en rapport avec l'exercice professionnel. Celles-ci guident et garantissent la qualité des relations humaines et des activités de l'institut.

### Le Respect

Cette valeur est au cœur de la formation, elle recouvre :

- Respect de la personne soignée,
- Respect des personnes actrices de la formation (étudiants, intervenants, formateurs, encadrants en stage et personnels médico-soignants, personnels administratifs et logistiques),
- Respect des règles et procédures,
- Respect des locaux et de l'environnement.

### L'Équité

Résulte de l'application des textes et règlement intérieur, de la transparence de l'organisation de la formation.

Les étudiants sont considérés, invités à interagir avec l'équipe pédagogique à parité d'estime. Chacun d'entre eux est reconnu en tant qu'individu unique et responsable. L'institut garantit à chacun d'entre eux les mêmes chances de réussite. Neutralité et transparence sont ainsi appliquées au sein de l'institut pour organiser la formation.

### La Laïcité

Consiste à intégrer les valeurs constitutionnelles de la république au cours de la formation. Elle sensibilise les étudiants au respect du choix des pratiques religieuses des patients. Les étudiants adoptent une posture de neutralité dans les discours menés auprès des patients à orientation politique et religieuse.

## **b. L'équipe**

Jannick GRAND : Directeur des Soins, Coordonnateur général des instituts et Directeur de l'IFMK.

Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est composée de 4 cadres de santé masseur-kinésithérapeute exerçant à temps plein et d'un formateur masseur-kinésithérapeute exerçant à temps plein :

- Jean-François CADUE, Cadre de Santé, responsable de la coordination pédagogique,
- Christian CHATALIC, Cadre de Santé, responsable de la L2,
- Jean BENIELLI, Cadre de Santé, responsable de la L3,
- Mathilde MARTY, Cadre de Santé, responsable de la M1,

- Jérémy NAEL, Formateur, responsable de la M2,
- Sabrina HORN LE GUILLOU, Formatrice responsable du parcours de stage

Il y a actuellement un poste à temps plein de formateur vacant.

Secrétariat :

L'équipe administrative est composée de 2 secrétaires exerçant à temps plein

- Christelle BOCQUILLON et Mélanie BACHELIER (remplaçante de Catherine GUILBERT)

Equipe d'entretien composée de 6 personnes, mutualisée pour l'ensemble des instituts.

Pour la réalisation des interventions théoriques et pratiques, l'IFMK sollicite environ 120 enseignants et intervenants occasionnels de spécialité médicale, paramédicale et/ou universitaire.

Leurs compétences sont variées et complémentaires, adaptées à leurs domaines d'expertises.

### **c. Les locaux et le matériel**

L'IFMK fait partie de l'institut régional de formation des professionnels de santé (IRFPS).

Les locaux sont mutualisés et partagés avec les autres instituts :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- Institut de Formation des Aides-Soignants,
- Institut de Formation des Ambulanciers,
- Institut de Formation des Ergothérapeutes,
- Institut de Formation des Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale,
- Institut de Formation des Cadres de Santé,
- Ecole Régionale des infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat,
- Ecole de Sage-Femme.

Salles de cours :

- Salles équipées de vidéo projecteurs,
- Un amphithéâtre de 300 places.

Salles de travaux pratiques :

Depuis 2021, les salles de travaux pratiques sont localisées sur le site du PRÉ-MÉDARD. Elles sont au nombre de 3 d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> chacune, équipées de sanitaires et vestiaires.

- Equipées de tables de massage fixe et à hauteur variable,
- Petit Matériel de rééducation,
- Pièces anatomiques.

Centre de documentation : consultation et prêt d'ouvrages

- Revues, livres, dvd.

La taxe d'apprentissage est mutualisée pour l'ensemble des instituts de l'IRFPS. Elle permet de financer l'achat de matériel pédagogique tel que des tables de massage à hauteur variable, du matériel informatique...

#### **d. La gouvernance**

La gouvernance de l'IFMK et les missions de ces instances sont établies en conformité avec l'Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par celui du 17 avril 2018 et celui du 9 juin 2023.

##### La commission d'attribution des crédits (CAC)

Est mise en place sous la responsabilité du directeur de l'institut de formation qui la préside. Elle est composée des enseignants référents, d'un représentant de l'université de Poitiers, d'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stages. Chaque semestre, excepté le dernier, la CAC se prononce sur l'attribution des crédits européens et la validation des stages, l'acquisition des ECTS correspondant et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés en jury d'attribution du diplôme d'Etat.

##### L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)

Emet un avis sur :

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissement,
- Les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels,
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts,
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique,
- Le rapport annuel d'activité pédagogique,
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogiques, disciplinaires et de la vie étudiante,
- La cartographie des stages,
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle valide :

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants,
- Le règlement intérieur ainsi que tout avenant à celui-ci.

La certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

- Le projet pédagogique et le règlement intérieur sont transmis aux membres de l'instance au moins quinze jours calendaires avant la réunion de l'instance.

##### La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

Rend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge,
- Demandes de redoublement formulées par les étudiants,
- Reprise d'études après interruption,
- Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants.

### La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Est compétente pour le traitement des situations disciplinaires et prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

### La section relative à la vie étudiante

Emet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment sur l'utilisation des locaux et du matériel, les projets extra « scolaires », l'organisation des échanges internationaux.

### Le jury régional d'attribution du Diplôme d'Etat

Est présidé par un représentant de la DREETS (Direction Régionale Economie Emploi Travail et Solidarité) et se prononce sur la délivrance du diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute des étudiants ayant obtenu 210 ECTS (validation en totalité des 7 premiers semestres) et effectué la totalité des épreuves et stages prévus pour valider le semestre 8.

### Membres de la gouvernance de l'institut

Garantit à la structure une organisation et une représentativité adéquate pour les décisions et informations la concernant. Plusieurs acteurs s'y investissent :

- L'équipe administrative : direction et secrétariat,
- L'équipe pédagogique,
- Les Élus Étudiants Kinés (EEK),
- Des intervenants extérieurs : CHU, Région, ARS, Université ....

Les EEK sont au nombre de 16 étudiants, à savoir 4 par promotions, distingués en titulaires et suppléants. Ils sont élus dans les 60 jours après la rentrée et siègent dans les différentes instances pour représenter et porter la voix des étudiants.

## **III. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION**

### **a. Voie universitaire**

Une convention de sélection universitaire existe depuis 2001 avec la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Poitiers et en 2019 avec la Faculté des STAPS.

En 2023, l'IFMK offre 60 places aux étudiants sélectionnés à l'issue de leur première année de formation universitaire répartis comme suit :

- 54 places issues de L.A.S. (License Accès Santé) et redoublant L.A.S,
- 6 places issues de licence STAPS.

En cas d'épuisement de la liste principale de LAS, il est fait appel à la liste complémentaire de STAPS.

De façon à valoriser la première année de formation universitaire des étudiants entrant à l'IFMK, les étudiants intègrent le cursus de formation à l'IFMK, en Licence 2. Ainsi, pour le :



- 1er cycle :
  - Les semestres 1 et 2 correspondent à la Licence 2,
  - Les semestres 3 et 4 correspondent à la Licence 3,
- 2e cycle :
  - Les semestres 5 et 6 correspondent au Master 1,
  - Les semestres 7 et 8 correspondent au Master 2.

## **b. Autres dispositifs**

### Article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015

Peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des UE des cycles 1 & 2 :

- Les titulaires d'un diplôme d'État ou équivalent (dont la liste figure à l'article 25),
- Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence STAPS,
- Les titulaires d'un diplôme reconnu de grade master.

La sélection des candidats ayant déposé un dossier conforme se réalise ainsi :

- L'admissibilité sur dossier,
- L'admission sur entretien.

Le jury est composé du directeur de l'IFMK, d'un formateur de l'institut exerçant à temps-plein et d'un tuteur de stage masseur-kinésithérapeute. Ces candidats s'inscrivent en sur effectif du quota autorisé. Trois places maximum sont définies à l'IFMK pour cette voie de sélection.

Après consultation des membres de l'ICOGI en 2020, l'IFMK n'organise pas systématiquement de sélection par cette voie. Les modalités sont publiées annuellement sur le site de l'institut et mise à jour pour chaque rentrée.

### Article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015

Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou titre équivalent permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse, peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite aux épreuves de sélection. Une place est définie à l'IFMK pour cette sélection.

Après consultation des membres de l'ICOGI en 2020, l'IFMK n'organise pas systématiquement de sélection par cette voie, il convient de se référer aux modalités publiées annuellement sur le site de l'institut et mise à jour pour chaque rentrée.

### Apprentissage

A partir de la deuxième année de formation certains étudiants choisissent la voie de l'apprentissage pour poursuivre leur formation. Cette voie de formation est proposée depuis 2013 aux étudiants de l'IFMK. Le contrat d'apprentissage est signé entre l'étudiant, l'employeur (un établissement de santé), le CFA sanitaire et social de Niort ou bien le CFA Sup Nouvelle Aquitaine et l'IFMK. Tout ou partie des études sont financées par l'employeur, en contrepartie l'étudiant réalise ses stages au sein de l'établissement employeur.

L'employeur principal proposant l'apprentissage aux étudiants de l'IFMK est actuellement le CHU de Poitiers. Ces dernières années le nombre total d'apprentis s'élève entre 11 et 18. Plus précisément en :

- 2020 : 18 apprentis,
- 2021 : 11 apprentis,
- 2022 : 17 apprentis
- 2023 : 12 apprentis

### **c. Indemnités et Financement**

#### Coût de la formation

Il se répartit selon les textes réglementaires pour l'année 2023/2024 de la façon suivante :

- Le montant des droits pour l'année 2023-2024 s'élève à 170€ (cycle 1) et 243€ (cycle 2).
- Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : 100 €
- Frais de scolarité : 0€

#### Dispositif d'aides au financement

**Les indemnités de stage** sont versées sur la base des heures de présence. Leur montant est lié à l'année de formation (arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé)

- L2 : 36 € / semaine,
- L3 : 46€ / semaine,
- M1 : 60€ / semaine,
- M2 : 60€ / semaine.

**Les indemnités de transport** sont versées pour les stages se déroulant sur le territoire français.

Leur montant est calculé en fonction de la distance parcourue entre le lieu de stage et de résidence selon plusieurs modalités en fonction de la distance, dans les conditions de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute. Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage sont effectués à l'issue de chaque mois de stage et au plus tard dans le mois suivant la fin du stage.

#### **Bourses**

Les étudiants peuvent bénéficier de deux types de bourse.

- **Bourse de formation sanitaires et sociales (BFSS) ou bourse sur critères sociaux.**

La BFSS est attribuée sur des critères sociaux selon d'une part, les revenus déclarés par la famille du demandeur ou par le demandeur, et d'autre part le calcul des points de charges attribué à la famille ou au demandeur.

Elle permet d'exonérer l'étudiant de ses droits d'inscriptions, et permet aux étudiants boursiers de financer une partie de leurs études. Elle est versée par la région.

- **Bourse régionale d'aide à l'installation**

A l'obtention de son diplôme, le bénéficiaire s'engage à exercer son activité dans une commune classée en Zone d'Intervention Prioritaire ou en Zone d'Action Complémentaire dans le cadre du zonage établi par l'ARS pendant au moins 3 ans consécutifs, conventionné secteur 1, sans majoration, en libéral ou à titre salarié dans une structure à but non lucratif et hors secteur hospitalier

#### **IV. ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES**

La pénurie de professionnels face à un accroissement de la demande de soins, les perspectives de transferts de compétence et d'actes délégués nécessitent une plus grande responsabilisation des professionnels. Ainsi l'institut a défini des orientations pédagogiques intégrant ces données.

##### **a. Concepts pédagogiques mobilisés**

La formation en masso-kinésithérapie est professionnalisant. Elle permet à l'étudiant de devenir progressivement acteur de santé dans le champ de la rééducation. Ainsi les modèles pédagogiques préférentiellement utilisés au sein de l'IFMK sont le socio constructivisme et l'analyse des pratiques.

##### Le Socioconstructivisme

L'étudiant est un acteur central du dispositif de la formation, il est considéré comme un futur professionnel en capacité de réflexivité.

Il confronte ses expériences, ses prérequis et acquis pendant la formation à la réalité de l'exercice professionnel.

Le conflit socio cognitif permet à l'étudiant de prendre conscience de ses représentations, de comprendre l'écart existant entre la théorie et la pratique et contribue à la construction de ses compétences. Ainsi il est capable de transposer ses expériences à de nouvelles situations.

De ce fait sont favorisés des temps destinés à l'intégration de données fondamentales mais aussi des temps d'échange, de discussion autour de la pratique et de l'expérience.

Les formateurs accompagnent les étudiants dans cette construction de compétence. Ils leur proposent des travaux en petits groupes mais aussi des temps individuels destinés au portfolio, bilan de compétences. Ils favorisent l'interactivité pendant les cours magistraux.

##### L'analyse de pratiques

L'étudiant doit changer de paradigme. Il faut l'amener à évoluer et ainsi à passer du paradigme positiviste au paradigme phénoménologique. Nous les amenons à être réflexifs, à prendre conscience de leurs aprioris et certitudes. A adopter une posture réflexive, à accepter le doute et composer avec.

Les étudiants font des liens entre les savoirs et les pratiques et de ce fait intègrent plus facilement les savoirs. Cette démarche est exigée dans le cadre du nouveau référentiel de formation.

Plus précisément, le masseur-kinésithérapeute doit développer une capacité de réflexion, d'analyse, de synthèse et de diagnostic sur sa pratique kinésithérapique pour la faire évoluer.

### L'interprofessionnalité

La collaboration professionnelle en santé a été définie comme « les relations et les interactions entre professionnels leur permettant de partager leurs connaissances, leur expertise et leur expérience pour les mettre au service du patient » (D'Amour D et al. L'action collective au sein d'équipes interprofessionnelles dans les services de santé. Sciences sociales et santé 1999 ; 17 : 67-94). Ceci impose de reconnaître le partage des compétences et la délégation de tâches, les pratiques avancées et les compétences élargies, notamment pour la coordination de la prise en charge d'un patient. La logique de professionnalisation (pluriprofessionnalité) où les professionnels travaillent côte à côte, sans vraiment s'impliquer dans le travail de l'autre, doit faire place à une logique de collaboration définissant en pratique clinique l'inter professionnalité.

Jusqu'à maintenant les cursus de formation initiale, mais bien souvent aussi continue, étaient cloisonnés et uni-professionnels dits en silos ; une quête de l'entre soi moteur du processus de l'affirmation professionnelle. Il convient d'innover pour construire des processus d'apprentissage conjoints et réciproques. La division du travail des professionnels de santé et la complexité des situations de soins à prendre conjointement en charge dans la durée et des environnements variés et successifs multiplient les acteurs de ces soins auprès des patients et les interdépendances qu'ils doivent gérer. Il s'agit de partage de tâches au cœur d'un épisode de soin ou d'un parcours personnalisé diagnostique ou thérapeutique, dans la transmission des informations et les annonces, dans les coordinations ville/hôpital, dans la prévention ou l'éducation thérapeutique. L'objectif est donc de s'ouvrir aux autres dans les modalités de formation (initiale et continue), de travailler en transversalité et de bâtir le collectif. Les référentiels de métier, la définition des compétences à acquérir, les cursus de formation initiale et continue doivent rendre compte de cette double dimension de l'affirmation professionnelle d'une part, de la transversalité d'autre part (Mission Universitarisation des formations paramédicales et de la maïeutique. Bilan intermédiaire de la concertation et propositions d'orientation. Rapport à Madame la ministre des Solidarité et de la Santé et à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Stéphane Le Bouler, février 2018).

Pour optimiser le travail en équipe pluriprofessionnelle, les membres de cette équipe doivent comprendre les principes de la dynamique du travail en équipe et les modalités de fonctionnement d'un groupe. Cette culture du travail en équipe doit être mise en place dès le début du cursus de formation.

## **b. Valeurs professionnelles**

### Responsabilisation

La responsabilité est le devoir de répondre de ses actes, toutes circonstances et conséquences comprises, c'est-à-dire d'en assumer l'énonciation, l'effectuation, et par suite la réparation voire la sanction lorsque les règles sont volontairement outrepassées.

L'institut considère les étudiants comme étant des adultes responsables. Ainsi il encourage l'engagement des étudiants au sein de leur formation et de leur choix d'orientation mais aussi au sein de la vie en collectivité.

### Autonomisation

Est un processus par lequel une personne se libère d'un état de sujétion, acquiert la capacité d'user de la plénitude de ses droits, s'affranchit d'une dépendance d'ordre social, moral ou intellectuel.

L'institut accompagne le processus de professionnalisation des étudiants. Ainsi les étudiants sont incités à être acteurs de leur formation, à faire des choix, à prendre des initiatives, et être force de proposition.

Les étudiants apprennent à s'autoévaluer et ainsi à mettre en place des actions correctrices de façon à atteindre l'objectif visé.

### Réflexivité

Consiste en une prise de conscience et en un examen approfondi de sa propre démarche scientifique. Les étudiants sont amenés à changer de paradigme, s'éloigner des certitudes et remettre en question certaines affirmations, questionner leur pratique. Ils prennent leur propre action comme objet de réflexion. La posture réflexive est prescrite dans le nouveau référentiel. Elle permet à l'étudiant de faire des liens entre les savoirs et les pratiques, et ainsi à transposer une expérience à une nouvelle situation. Ce mécanisme participe à la construction de compétence.

## **c. Accompagnement des étudiants**

L'IFMK développe une politique volontariste d'accompagnement des étudiants vers la réussite. Les étudiants bénéficient de l'ensemble des services universitaires et du Crous dans le cadre de la convention Région/Université :

Le service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) concourt aux actions d'insertion et à d'orientation dans la formation. Ce service conseille et accompagne les étudiants dans les étapes clés de leur projet d'études et d'insertion professionnelle.

Le Service handicap étudiants concourt à l'adaptation des conditions d'étude des personnes en difficulté.

La Maison des Langues est un service commun de l'Université de Poitiers, elle fournit des ressources, des formations et des services en langues pour les étudiants et les personnels de l'Université de Poitiers. Son but est de promouvoir l'apprentissage des langues vivantes en tant qu'outils de communication.

L'université de Poitiers, grâce au projet IDEFI PaRé, a aménagé et co-construit avec les étudiant(e)s de nombreux espaces modulables pour favoriser toutes les formes d'apprentissage seul ou en groupe avec des équipements adaptés (imprimante 3D, mobilier modulable, équipement numérique, logiciels...) et du matériel disponible sur place ou en

prêt. Tous les espaces d'apprentissage de type fablab ou co-working ouverts à tous sont recensés sur un seul et même site : [comonspaces.univ-poitiers.fr](http://comonspaces.univ-poitiers.fr)

La formation dispose de l'appui de la Bibliothèque universitaire santé sur site, et de l'accès à l'ensemble des BU du service commun de documentation de l'Université et à ses différentes ressources en lignes et en réseaux.

Au sein de l'IFMK, le suivi individuel des étudiants fait l'objet d'une formalisation renforcée. Chacun des formateurs est responsable du suivi et de l'encadrement d'une promotion pendant l'année universitaire.

Le logiciel FORMEIS est déployé dans l'institut depuis la fin d'année 2019 et permet à ce jour de réaliser le suivi de l'ensemble des étudiants des quatre promotions. Ce logiciel permet également de tracer le suivi individuel réalisé pour les étudiants.

Il se fait à l'initiative des formateurs :

- Au retour de chaque stage des étudiants,
- À l'occasion du bilan de compétence semestriel,
- Lorsque les étudiants présentent des difficultés d'apprentissage récurrentes qui pourraient se solder par l'invalidation de certaines UE.

Il se fait à l'initiative des étudiants :

- Lorsqu'ils souhaitent exposer une situation particulière aux formateurs (projet de formation, stage à l'étranger, projet professionnel ou de recherche...).

Les situations individuelles des étudiants en difficultés font l'objet d'échange en équipe pédagogique et vers le Directeur de l'IFMK afin d'établir les modalités d'accompagnement les plus adaptées aux situations rencontrées.

Le suivi pédagogique collectif est réalisé à l'occasion :

- Des réunions pédagogiques,
- Des rencontres avec les étudiants délégués

## **V. ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE**

Conformément au programme officiel défini par l'arrêté du 2 septembre 2015, les études préparatoires au Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute durent 4 années réparties en 2 cycles construits de 4 semestres chacun, soit 8 semestres au total.

- Le premier cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie.
- Le deuxième cycle organise le développement des compétences diagnostique et d'intervention en kinésithérapie dans l'ensemble des champs d'exercice de la profession.

### **a. Le déroulé et le calendrier de la formation**

Les études alternent un enseignement théorique et pratique et des stages cliniques.

3450 heures d'enseignement sont réparties en :

- 895 heures de cours magistraux
- 1085 heures de travaux pratiques

- 1470 heures de stage
- 3220 heures de travail personnel.
- Stages :

7 stages (4 dans le 1er cycle et 3 dans le 2ème cycle) dont 1 stage de clinicat de 12 semaines à temps plein.

En Licence 2 (1° cycle)

- Stage 1 : 2 semaines
- Stage 2 : 4 semaines

En Licence 3 (1° cycle)

- Stage 3 : 6 semaines
- Stage 4 : 6 semaines

En Master 1 (2° cycle)

- Stage 5 : 6 semaines
- Stage 6 : 6 semaines

En Master 2 (2° cycle)

- Stage 7 : 12 semaines (ou 2 fois 6 semaines)

Le service sanitaire pour les étudiants en santé défini par l'Arrêté du 12/06/18 est organisé au cours des semestres 3 et 4 (Licence 3) en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

- Vacances scolaires :  
12 semaines par année universitaire, elles sont réparties comme suit :
  - Fin d'année : 2 semaines,
  - Hiver : 1 semaine,
  - Printemps : 1 semaine,
  - Été : 8 semaines.

Les enseignements théoriques comprennent des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques. Ils sont dispensés par des enseignants universitaires, des médecins, des cadres de santé en masso-kinésithérapie, des masseur-kinésithérapeutes.

Chaque cycle est animé par deux cadres de santé masseur-kinésithérapeutes responsables de la formation, de l'organisation et de la coordination pédagogiques et du suivi individuel des étudiants. Un accompagnement personnalisé est proposé par les formateurs, aux étudiants en difficulté.

## **b. Contenu de la formation**

Le référentiel de formation du diplôme d'état en masso-kinésithérapie est constitué de 3 domaines de formation qui sont :

- Les enseignements fondamentaux : Cycle 1 (UE 1 à 5) et Cycle 2 (UE 14 à 18),
- Sciences et ingénierie en kinésithérapie : Cycle 1 (UE 6 et 7) et Cycle 2 (UE 19 à 24),
- Approfondissement et professionnalisation : Cycle 1 (UE 8 à 13) et Cycle 2 (UE 25 à 32).

Chaque domaine est composé de 32 unités d'enseignement organisées sur les quatre années de formation de façon à permettre l'acquisition de 11 compétences.

Chaque UE contribue à acquérir les compétences du référentiel de la façon suivante :

### **Compétence 1**

Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique :

- UE 3 : Sciences biomédicales,
- UE 4 : Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie),
- UE 5 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique,
- UE 15 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique2,
- UE 16 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire,
- UE 17 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire,
- UE 18 : Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques.

### **Compétence 2**

Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation :

- UE 6 : Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie,
- UE 10 : Démarche et pratique clinique : Élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive,
- UE 22 : Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation.

### **Compétence 3**

Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage :

- UE 1 : Santé publique
- UE 24 : Interventions du kinésithérapeute en santé publique.

### **Compétence 4**

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie :

- UE 7 : Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité,
- UE 19 : Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique,
- UE 20 : Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire,
- UE 21 : Évaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire,
- UE 23 : Interventions spécifiques en kinésithérapie,
- UE 25 : Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention.

### **Compétence 5**

Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie :

- UE 2 : Sciences humaines et sciences sociales.



### **Compétence 6**

Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie :

- UE 19 : Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique,
- UE 20 : Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire,
- UE 21 : Évaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire,
- UE 23 : Interventions spécifiques en kinésithérapie,
- UE 24 : Interventions du kinésithérapeute en santé publique.

### **Compétence 7**

Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle :

- UE 10. Démarche et pratique clinique : Élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive,
- UE 25 : Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention,
- UE 29 : Analyse et amélioration de la pratique professionnelle.

### **Compétence 8**

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques :

- UE 8 : Méthodes de travail et méthodes de recherche,
- UE 9 : Langue anglaise professionnelle,
- UE 26 : Langue anglaise professionnelle,
- UE 27 : Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie,
- UE 28 : Mémoire.

### **Compétence 9**

Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources :

- UE 14 : Droit, législation et gestion d'une structure.

### **Compétence 10**

Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs :

- UE 1 : Santé publique,
- UE 2 : Sciences humaines et sciences sociales.

### **Compétence 11**

Informier et former les professionnels et les personnes en formation :

- UE 2 : Sciences humaines et sciences sociales,
- UE 14 : Droit, législation et gestion d'une structure.

Dans chaque cycle se trouvent deux unités optionnelles (au 1° cycle : UE 12 et UE 13, au 2° cycle UE 31 et UE 32) qui permettent d'approfondir un domaine d'exercice de la masso-kinésithérapie de façon à affiner son choix d'orientation à la sortie de la formation.

### **c. Mutualisation des enseignements et universitarisation**

#### Avec les formations paramédicales

Le projet de mutualisation est inscrit dans les perspectives d'évolutions de chacune des formations en santé.

L'objectif est d'harmoniser la part universitaire de la formation pour les disciplines génériques (anatomie, physiologie, santé publique, pathologies...) dans ces filières en favorisant des approches interdisciplinaires.

Les enseignements mutualisés mis en place répondent dans un premier temps à une temporalité identique. Dans un deuxième temps, des séquences de travail de groupes inter-institut se sont constitués et ont permis la coordination et la construction pédagogique nécessaire.

Actuellement des enseignements relatifs à :

- UE 2 sont mutualisés avec l'IFE et l'IFMEM
- UE 3 sont mutualisés avec l'ESF
- UE 4 avec la faculté de médecine et de pharmacie
- UE 18 sont mutualisés avec l'ESF et IFE

Depuis l'année 2020, des mises en place de mutualisations d'enseignements universitaires avec l'IFMK d'Angoulême ont été faites dans le premier cycle de formation, puis dans le 2<sup>e</sup> cycle. L'IFMK ne disposant pas de salle équipée de visio-conférence disponible, ces interventions se déroulent nécessairement au sein du campus universitaire ou bien à distance. Cette mutualisation a fait encore l'objet d'évaluations et d'ajustements qui montrent souvent les limites des contraintes techniques.

#### Avec la faculté de médecine

L'universitarisation de la formation initiale de l'IFMK s'inscrit dans le processus de Bologne ayant pour but d'harmoniser le dispositif européen de l'enseignement supérieur et de faciliter la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants au sein de l'Union européenne.

Ce processus :

- Établit un lien plus étroit entre les programmes d'enseignement et les besoins du marché du travail,
- Favorise un accès plus large à la formation tout au long de la vie,
- Facilite la mobilité au sein d'une institution ou d'un pays, entre les institutions et les pays.

*« En organisant une convergence des formations au niveau européen, on passe du droit à exercer dans l'ensemble des pays de l'Union, une fois le diplôme obtenu dans son propre pays, à un droit à la mobilité en cours de cursus et à une reconnaissance mutuelle, entre les états de l'Union européenne, des périodes d'études effectuées dans un établissement d'enseignement supérieur » IGAS, RAPPORT N°IGAS RM2013-129P / IGAENR n°2013-081.*

Le processus d'universitarisation s'appuie sur L'European Credit Transfer and accumulation System (ECTS).

Les ECTS constituent une description vérifiable de ce que l'apprenant est censé connaître, comprendre et être capable de faire après avoir achevé un cursus.

La charge de travail indique le temps dont les étudiants ont généralement besoin pour participer à toutes les activités d'apprentissage nécessaires pour parvenir aux résultats d'apprentissage escomptés. Les crédits sont attribués aux étudiants après validation des résultats d'apprentissage obtenus.

La charge de travail d'une année académique à temps plein est estimée à 1 500 à 1 800 heures, les résultats d'apprentissage correspondants sont sanctionnés par 60 crédits ECTS.

Les démarches d'universitarisation des formations paramédicales réalisées au sein du CHU sont très facilitées par la proximité de la Faculté de santé de Poitiers et la participation active de ces universitaires à la vie des instituts.

Les conseillers scientifiques des différentes formations paramédicales sont identifiés au sein de la faculté, participent réellement au fonctionnement pédagogique des instituts (validation d'enseignement, jurys de sélection et de diplôme notamment), connus par les étudiants des formations.

Les représentants de l'université participent aux différentes instances de l'institut :

- Instances de gestion (ICOGI),
- Instances compétentes pour les situations pédagogiques,
- Instance disciplinaire,
- Commission d'attribution des crédits (CAC).

Les médecins et universitaires participent à la réalisation des enseignements et à l'évaluation des étudiants dans leurs domaines de spécialité.

Cette mutualisation est issue d'un travail de groupe initié en 2017 et comprenant des représentants universitaires et de l'IFMK. Il a été décidé de mutualiser des enseignements relatifs à la sémiologie physiologie et pathologie dans les champs neuromusculaires, musculo squelettique et cardio vasculaire. Cette mutualisation a débuté en 2019/2020 auprès d'une promotion et concerne des enseignements du 1<sup>o</sup> cycle pour les UE 1, 3, 4.

En 2023/2024 il est donc convenu de poursuivre la mutualisation à l'enseignement de la neuroanatomie (UE 4) en L3 et de progresser dans les conditions de mise en œuvre de cette démarche et de reprendre ultérieurement son extension à d'autres UE lorsque les conditions requises seront atteintes.

L'IFMK participe au processus de sélection de ses étudiants issus de la Licence Accès Santé (LAS). L'IFMK diversifie la sélection universitaire depuis septembre 2019, en offrant des places aux étudiants de la filière STAPS.

UNIVERSITE	IFMK					
Année de	1er cycle		2e cycle			
L1 (S1-S2)	K2 (S1-S2)	K3 (S3-S4)	K4 (S5-S6)	K5 (S7-S8)		
<b>Unités d'enseignements des L.AS</b>	UE 1 Santé Publique	UE 5 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique	UE 15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique 2	UE 14 (S7) Droit, législation et gestion d'une structure.	<b>Enseignements fondamentaux</b>	
	UE 2 Sciences humaines et sciences sociales		UE 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire			
	UE 3 Sciences biomédicales		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.			
	UE 4 Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques.			
	UE 6 Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	UE 19 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique		UE 20 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire		<b>Sciences et ingénierie en kinésithérapie</b>
	UE 7 Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	UE 21 : Évaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire				
		UE 22 (S6-S7) Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	UE 23 (S6-S7) Interventions spécifiques en kinésithérapie			
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique.				
	UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche	UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie				<b>Apprentissages et approfondissements</b>
	UE 9 Langue anglaise professionnelle	UE 26 Langue anglaise professionnelle				
		UE 10 Démarche et pratique clinique : Élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	UE 25 (S6) Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	UE 28 : Mémoire		
				UE 29 (S8) Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		
	UE 11 Formation à la pratique masso-kinésithérapique	UE 30 Formation à la pratique masso-kinésithérapique				
UE 12	UE 13 optionnelle 2	UE 31 optionnelle 3	UE 32 optionnelle 4			
<b>60 ECTS</b>	<b>60 ECTS</b>	<b>120 ECTS</b>	<b>180 ECTS</b>	<b>DEMİK – 240 ECTS</b>		

	ECTS	Fourchette règlement. 1ère année	Fourchette règlement. 2ème année	CM	TD	Stage	Temps Personnel
UE 1. Santé publique	5	5		30	20		75
UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	6	6		40	20		90
UE 3. Sciences biomédicales	12	7 à 10	2 à 5	90	30		180
UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	8 à 12	8 à 12	120	80		300
UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	6		6	50	10		90
UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	3 à 5	3 à 5	40	40		120
UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	12 à 16	12 à 16	30	250		420
UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	2	2	15	25		60
UE 9. Langue anglaise professionnelle	4	2	2		40		60
UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	5		5	10	40		75
UE 11. Stage 1	2	2 à 3				70	10
UE 11. Stage 2	4	3 à 4				140	10
UE 11. Stage 3	6		6			210	30
UE 11. Stage 4	6		6			210	30
UE 12. OPTIONNELLE 1	2	2		10	10		30
UE 13. OPTIONNELLE 2	2		2	10	10		30
UE 14. Droit, Législation et gestion d'une structure	6		6	45	15		90
UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique 2	6	6		50	10		90
UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuro-musculaire	7	7		50	20		105

UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	5	5		40	10		75
UE 18. Physiologie, sémiologie et physiologies spécifiques	6	6		50	10		90
UE 19. Evaluat°, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique	7	3 à 5	2 à 4 uniquement sur le semestre 7	20	50		105
UE 20. Evaluat°, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire	5	1 à 3	2 à 4 uniquement sur le semestre 7	15	35		75
UE 21. Evaluat°, techniques et outils d'intervention dans le champ respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	5	1 à 3	2 à 4 uniquement sur le semestre 7	20	30		75
UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	4	1 à 3 uniquement sur le	1 à 3 uniquement sur le semestre 7	20	20		60
UE 23. Intervention spécifique en kinésithérapie	8	2 à 4 uniquement sur le semestre 6	4 à 6 uniquement sur le semestre 7	40	40		120
UE 24. Intervention du kinésithérapeute en Santé publique	5	1 à 2	3 à 4 uniquement sur le semestre 7	25	25		75
UE 25. Démarche clinique et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention	4	4 uniquement sur le semestre 6		10	30		60
UE 26. Langue anglaise professionnelle	4	2	2		40		60
UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche	6	2 à 4	2 à 4	20	40		90
UE 28. Mémoire	8		8	10	70		180
UE 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4		4 uniquement sur le semestre 8	5	35		60
UE 30. Stage 5	6	6				210	25
UE 30. Stage 6	6	6				210	25
UE 30. Stage 7	12		12			420	60
UE 31. Optionnelle 2ème cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	2	2		10	10		30
UE 32. Optionnelle 2ème cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant	4		4	20	20		60
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>			<b>895</b>	<b>1085</b>	<b>1470</b>	<b>3220</b>

#### **d. Les modalités d'évaluation**

Normatives et formatives, elles objectivent le niveau d'évolution des compétences de l'étudiant et lui permettent de se situer. En connaissant et s'appropriant les critères d'évaluation, l'étudiant peut devenir acteur de sa formation.

Le passage d'une année à l'autre est autorisé, si en fin de :

- L2 l'étudiant a obtenu 52/60 ECTS,
- L3 l'étudiant a obtenu 120/120 ECTS,
- M1 l'étudiant a obtenu 172/180 ECTS.

Pour obtenir son DE l'étudiant doit avoir acquis 240 ECTS.

Au niveau du 1<sup>o</sup> cycle, une attention particulière est portée à l'appropriation des connaissances théoriques et pratiques en anatomie et cinésiologie en lien avec les techniques fondamentales de la pratiques masso-kinésithérapique. Pour cela, des épreuves orales, pratiques et écrites sont organisées à chaque semestre.

Au niveau du 2<sup>o</sup> cycle, les modalités d'évaluation accordent une place importante aux capacités de l'étudiant à la résolution de problème. Des épreuves pratiques et écrites sont organisées permettant à l'étudiant de mesurer l'acquisition de ses compétences.

Les sessions 2 sont organisées à la fin de chaque semestre.

La Commission d'Attribution des Crédits se réunit trois fois par an, une fois pour :

- Les semestres 1 / 3 / 5 / 7,
- Les semestres 2 / 4 / 6,
- Les sessions 2 des semestres 1 à 8.

Elle décide de la validation des UE pour chaque étudiant à partir des notes obtenues aux évaluations théoriques et évaluation de stage.

Le jury d'attribution du diplôme d'état étudie les dossiers des étudiants ayant acquis 210 ECTS à la fin du semestre 7 et effectué la totalité des épreuves et des stages du semestre 8, délibère puis délivre le diplôme d'état aux étudiants ayant acquis 240 ECTS.

#### **e. Modalités de redoublement**

En application des articles 14,15 et 16 de l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des unités d'enseignement validés.

Pour les redoublants, le Directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle d'Attribution des Crédits définie à l'article 13 du susdit Arrêté, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante.

Afin de privilégier la réussite des étudiants et de répondre au mieux à leurs besoins d'acquisitions et de renforcement des compétences, les étudiants redoublants font l'objet d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé avec leur référent pédagogique. Dans ce cadre, un engagement contractuel définit les conditions d'organisation des redoublements. Il est formalisé entre l'étudiant et l'IFMK, sous la forme d'un contrat pédagogique négocié avec l'étudiant avant sa réinscription administrative. Il sera proposé aux étudiants après



étude de leur dossier, de leur niveau de réussite lors des validations et au regard des difficultés rencontrées en stage de :

- Consolider ses acquis dans les UE cœur de métier, en assistant aux différentes séances d'enseignements même si celle-ci sont déjà validées. Il s'agit en particulier des unités d'enseignement suivantes :
  - Pour le cycle 1 : UE 4, 6, 7, 8,
  - Pour le cycle 2 : UE 19 à 25.
- Réaliser des stages complémentaires de façon à conserver et renforcer l'activité clinique pendant toute la durée de sa formation. Même si l'intégralité des stages sont validés.

Les différents contrats pédagogiques rédigés sont communiqués pour information à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants selon les modalités prévues au *dernier alinéa de l'article 15 de l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*.

#### **f. Suivi pédagogique des étudiants**

Le suivi pédagogique des étudiants est assuré de façon collective et individuelle.

Le suivi pédagogique institutionnel est réalisé à l'occasion :

- Des réunions pédagogiques (échanges au sujet des étudiants en difficulté ou en situation de redoublement),
- Des CAC,
- Des rencontres avec les représentants des étudiants.

Suivi collectif :

Un temps de régulation est organisé selon les besoins, de manière à prendre en compte les difficultés ou besoins pédagogiques rencontrés par l'ensemble de la promotion.

Ils permettent de réguler les différentes problématiques rencontrées par les étudiants, que ce soit au cours de la formation théorique et pratique à l'IFMK, comme de la formation clinique en stage.

Suivi pédagogique individuel :

C'est un moment d'échange entre le formateur et l'étudiant qui permet l'établissement du diagnostic pédagogique de l'étudiant puis le suivi de sa progression, de ses ressources et de ses difficultés. Ils sont effectués soit à la demande du formateur référent soit à la demande de l'étudiant en fonction de la situation.



## VI. LA FORMATION PAR ALTERNANCE PEDAGOGIQUE

La formation est assurée sur le principe de l'alternance entre l'enseignement théorique et pratique dispensé à l'IFMK et la formation clinique ou hors clinique en stage.

Cette variété de contextes et de situations d'apprentissage incite l'étudiant à mesurer, analyser et comprendre les écarts existants parfois entre la théorie et la pratique. Il s'approprie plus facilement les connaissances en les expérimentant. Il réalise les ajustements nécessaires de façon à s'approprier les connaissances. Cette alternance est source de questionnement et de réflexion menée avec les tuteurs de stage, les formateurs et intervenants.

### a. Stages cliniques et hors cliniques

La formation clinique des étudiants en masso-kinésithérapie s'effectue au cours de leurs stages se déroulant dans des établissements de rééducation. Ceux-ci sont programmés en alternance avec les périodes d'enseignement dispensés à l'institut.

Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs encadrant le stagiaire et les formateurs à l'occasion d'échanges avec les étudiants ayant lieu avant, pendant et après le stage.

Ainsi, les stages constituent pour l'étudiant des lieux d'intégration et d'acquisition de connaissance.

La présence d'un masseur-kinésithérapeute diplômé d'Etat auprès de l'étudiant est obligatoire pendant toute la durée de son stage.

Après chaque stage une analyse des pratiques est organisée et encadrée par un cadre formateur et un psychologue clinicien. Ce temps pédagogique est essentiel à l'acquisition des compétences en masso-Kinésithérapie.

L'étudiant acquiert des compétences à l'occasion de son parcours de stage. Pour cela, il définit ses objectifs de stage en prenant en compte l'offre de stage, ses besoins en rapport avec son cursus de formation et ses attentes.

Des objectifs de stage sont également définis pour chaque stage par l'équipe pédagogique.

Ainsi, les objectifs individuels de l'étudiant sont proposés puis négociés avec le tuteur. A mi-stage, ils peuvent être réévalués par l'étudiant ou le tuteur de stage.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne.

- **Le responsable de stage** assure la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé.
- **Le tuteur ou référent de stage** constitue la fonction pédagogique du stage, il assure l'accompagnement des étudiants. Ses missions sont décrites dans le livret d'accueil. Lors d'entretiens réguliers, il évalue la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels. Il formalise cette progression sur le portfolio avec l'étudiant en cours et à la fin du stage.
- **Les professionnels de proximité** représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien. Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent

l'explicitation des situations et du vécu de stage. Ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression.

- **Le formateur responsable des stages** est en relation avec le maître de stage notamment au sujet de l'organisation générale des stages. Il est garant de la qualité des stages et du respect de la réglementation.
- **Le cadre formateur** responsable du suivi pédagogique de l'étudiant est référent pour une promotion d'étudiants. Il accompagne l'étudiant dans son parcours de professionnalisation lors de temps de suivi personnalisé.

## **b. Parcours de stage**

L'ensemble des stages représentent au niveau du cursus de formation 42 semaines de formation, réparties sur les quatre années.

Chaque stage fait l'objet de :

- Définition d'objectifs personnels et institutionnels
- Réalisation de recherches et productions écrites à type bilan diagnostic masso-kinésithérapique, analyse réflexive de situation clinique, fiche de lecture, recherche documentaire...

Les affectations de stage 1 sont réalisées par le responsable des stages. Prenant en compte dans la mesure du possible les situations particulières de logement et transport. Ce stage a pour objectif la découverte du fonctionnement d'une structure de soin et des interactions entre les différents professionnels de santé.

A partir du stage 2, le parcours de stage est défini par 3 modalités :

- Répartition des étudiants en 6 groupes de 6 catégories : 3 champs cliniques (cardio-vasculaire et interne, neuro-musculaire et musculo squelettique en structure) et 3 interventions spécifiques (pédiatrie, gériatrie, musculo squelettique hors structure),
- Nécessité de réaliser au moins deux stages en établissement de santé,
- La répartition des étudiants est faite jusqu'au stage 6 pour leur garantir la validation de chaque champ clinique selon les modalités de *l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif aux études de MK*.

Le choix des stages pour l'étudiant est conditionné à la validation de :

- Son projet de formation professionnel (champ disciplinaire, secteur d'activité, localisation géographique) et besoin pédagogique individuel particulier.
- Le stage doit être un terrain agréé de l'IFMK.
- L'étudiant doit au minimum faire deux stages en établissement de santé au cours des 6 premiers stages. Les demandes de stage en secteur libéral, doivent être motivées au préalable auprès du responsable de stage pour validation du choix de la structure. Il est recommandé aux étudiants de choisir des cabinets libéraux au sein desquels des techniques de rééducation très spécifiques sont dispensées au patient.

Le parcours de stage doit :

- Être proposé au responsable des stages au minimum deux mois avant le début du stage.
- Respecter les textes réglementaires en vigueur et l'ensemble des champs cliniques disciplinaires.

L'offre de stage proposée par l'IFMK correspond aux établissements et cabinets libéraux de l'ex région Poitou-Charentes principalement. Elle est répertoriée au sein d'un carnet de stage numérique, mis à disposition des étudiants, recensant les différents établissements et cabinets libéraux avec le descriptif, les coordonnées et leur projet d'encadrement. Il guide les étudiants dans le choix de leur stage.

Les terrains de stage sont agréés chaque année par le directeur de l'Institut au regard d'un cahier des charges.

Les IFMK de Poitiers et d'Angoulême adoptent la même alternance par année de formation et définissent avec les terrains de stage charentais la répartition des places de stage entre les deux instituts.

### **c. Spécificités des stages**

Les stages permettent à l'étudiant d'atteindre des objectifs de formation à travers les cycles 1 et 2, de la manière suivante :

- Stages 1 et 2 ont pour objectif la découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, ainsi que l'initiation à la pratique clinique. D'une durée de 6 semaines au total.
- Stages 3 et 4 : l'approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, formation à la pratique clinique. D'une durée de 6 semaines chacun.

Le parcours de stages vise à parcourir l'ensemble des 11 compétences à un premier niveau, celles-ci étant formalisées dans le portfolio et l'UE 10.

- Stages 5 et 6 : acquisition des compétences cœur de métier en lien avec les champs cliniques, formation à la pratique clinique ou hors clinique. D'une durée de 6 semaines chacun.
- Ces stages ciblent les 5 compétences finales cœur de métier formalisées dans l'UE 25.
- En fin de Master 1 : l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculosquelettique, cardio respiratoire et neuro musculaire.
- Stage 7 appelé « clinicat ou stage professionnalisant », s'effectue en secteur clinique, à temps plein pendant 12 semaines consécutives. Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédant d'un mois maximum.

Dans ce cas et de manière exceptionnelle, les crédits de stage peuvent être répartis proportionnellement à la durée entre S7 et S8 en respectant un total de 30 ECTS par semestre et après accord du conseil pédagogique.

#### **d. Validation des stages**

La durée des stages est d'une semaine par ECTS, le temps de travail autour du stage étant inclus (préparation, exploitation, ...). Tout au long de cette course de stage l'étudiant renseigne son portfolio, qui garantit et objective l'acquisition de compétences liée à la réalisation de ses stages et nécessaire pour l'obtention du diplôme d'état.

Le portfolio est un outil de structuration de la pensée de l'apprenant, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier les compétences acquises. Cette autoévaluation s'appuie sur l'analyse réflexive.

Le portfolio peut être complété par divers travaux, élaborés à partir de l'expérience en stage, qui font foi de l'acquisition des compétences de l'étudiant en gardant des traces pertinentes de ses réalisations aux différents stades de son apprentissage. Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.

Le tuteur remplit la feuille de stage à partir de critères d'évaluation. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués par la CAC dès lors que le stage est validé.

En cas de non-validation d'un stage l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique et proposées à la CAC. La récupération d'un stage non validé ou la possibilité d'un stage anticipé pourra s'effectuer pendant la période des congés d'été.

De façon à garantir une cohésion entre les tuteurs et l'équipe pédagogique, l'IFMK organise chaque année deux réunions. Il s'agit de présenter les attentes de l'IFMK liées à la réglementation et d'identifier les attentes des terrains de stage, d'expliquer l'utilisation du portfolio en lien avec le référentiel et de répondre aux interrogations. Ces temps d'échange sont appréciés, ils contribuent à établir et maintenir une communication fluide entre les professionnels de terrain et l'IFMK.

Les formateurs participent aux formations destinées aux tuteurs de stage proposés par le CHU.

L'ouverture de l'IFMK d'Angoulême a nécessité une répartition des places de stage sur le département charentais. Ainsi les équipes pédagogiques des deux instituts ont travaillé ensemble pour définir cette répartition. Une action de communication conjointe a été menée auprès des maîtres et tuteurs de stage.

#### **e. Convention Erasmus +2021-2027**

L'IRFPS (institut régional des formations aux professions de santé) a obtenu la charte Erasmus + 2021-2027 et offre dans ce cadre la possibilité aux étudiants paramédicaux de réaliser des stages dans différents pays européens. L'IRFPS a intégré le Consortium Erasmus+ Stage Enseignement Supérieur Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de notre intégration dans le LMD, nous mettons l'accent sur les échanges de stages, car nous valorisons la formation en alternance dans sa force de professionnalisation (formation par les pairs) alliée aux savoirs universitaires.

Les finalités, pour notre établissement, au-delà des accords de coopération, sont centrées sur des échanges concrets, des projets communs avec des engagements pluriannuels et des objectifs tangibles : création d'outils de e-learning sur des thèmes communs liés aux soins ou aux savoirs-ressources, conférences internationales, ...

Les objectifs pour les étudiants sont les suivants :

- Augmenter le nombre de mobilités internationales pour l'ensemble des cursus,
- S'ouvrir sur d'autres cultures au-delà de l'apprentissage,
- Perfectionner l'éventail linguistique,
- Enrichir leur portfolio par des expériences de formation et des compétences transversales,
- Développer la recherche internationale pour les étudiants en master.

Le mentorat personnalisé pour les étudiants étrangers est réalisé par les instituts et la direction de la coopération internationale.

Réaliser un stage à l'étranger validé par l'IRFPS implique la constitution d'un dossier pédagogique, administratif, médical et financier précis et motivé témoignant d'une bonne connaissance du milieu, à remettre au coordonnateur Erasmus des instituts de formation 6 mois avant la date de mobilité prévue.

Chaque cursus définit la période de la formation durant laquelle une mobilité est possible, de préférence en fin de scolarité.

Chaque candidat aura à prévoir un investissement en temps de préparation.

Ces éléments sont pris en compte pour l'attribution d'une bourse dans le cadre du partenariat avec le Consortium Erasmus+ Stage Enseignement Supérieur Région Nouvelle-Aquitaine.

## **VII. DECLINAISON PROGRAMMATIQUE A POITIERS**

### **a. Rôles et missions des formateurs référents d'année :**

Les formateurs sont responsables :

- Référents de l'ensemble des étudiants rattachés à l'année dont ils sont le référent,
- Des Unités d'Enseignements se rattachent à leurs cycle et année de référence. A ce titre, ils assurent les liens avec les différents intervenants de la discipline, et facilitent les échanges entre ceux-ci,
- Participent à la rédaction, l'actualisation continue et la mise en œuvre du projet pédagogique pour les différentes années de formation,
- Directeurs de mémoire des étudiants,
- Référents des différents projets et dossiers spécifiques de l'IFMK.

Dans le cadre d'une formation professionnalisante, il s'agit pour le formateur de :

- Concevoir / organiser / animer des TP / TD et cours en présentiel ou à distance,
- Centrer la formation sur le cœur métier en l'appuyant sur les savoirs scientifiques,
- Former les apprenants au questionnement, à la pratique réflexive et à l'esprit critique,
- Responsabiliser et rendre l'étudiant acteur de sa formation,
- Mobiliser les expériences pour développer les savoirs intégratifs chez l'étudiant,
- Intégrer et promouvoir l'évolution des pratiques pédagogiques : Technologie de l'Information et de la Communication, pédagogies actives, travaux de groupe, projets,

- situation d'apprentissage authentique (c'est-à-dire au plus proche des situations de soin) ... ,
- Favoriser la motivation de l'étudiant pour lui donner envie d'enrichir sa réflexion,
  - Permettre à l'étudiant de s'inscrire dans un processus continu d'amélioration de ses savoirs et de ses compétences,
  - Concevoir et organiser les différentes évaluations de l'année dont il est le référent,
  - Participer aux différents jurys d'évaluations pratiques et orales,
  - Accompagner les étudiants en difficulté pédagogique.

### **b. Objectifs pédagogiques déclinés par cycle et année de formation :**

#### **1er cycle :**

Ce cycle se décline selon 3 grands axes :

- Comprendre et connaître le fonctionnement système du corps humain sain,
- Acquérir et s'approprier les connaissances théoriques fondamentales nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie,
- Acquérir et s'approprier les connaissances pratiques de bases dans les champs du massage, de la kinésithérapie passive et de la kinésithérapie active.
- Entretenir une dynamique d'explicitation et d'évolution du projet professionnel.

#### En Licence 2

- L'abord de la santé publique dans le 1<sup>er</sup> cycle doit permettre à l'étudiant de comprendre les principes d'organisation et de fonctionnement du système de santé et de la protection sociale, les structures et les priorités de santé publique. L'objectif est d'amener les futurs professionnels à appréhender la place et le rôle des masseurs kinésithérapeutes en tant qu'acteur de santé, tout en intégrant la dimension de l'inter professionnalité.

Dans cette perspective, le travail personnel guidé connecté aux stages 1 et 2, en lien avec les UE1, UE8, incite les étudiants à appréhender les contextes d'exercice de la masso-kinésithérapie, la notion de « situation clinique » en observant particulièrement le parcours de soin d'un malade, les activités des acteurs du soin ainsi que la plus-value potentielle de l'interdisciplinarité. (Annexe 1)

- Le développement des compétences pratiques constitue une des priorités de ce premier cycle. Il se fait par l'apprentissage des gestes professionnels effectués entre pairs, en autonomie et/ou régulés par un formateur. Il consiste en la reproduction de gestes, d'observation et de régulation des pratiques réalisées entre pairs (verbalisation du ressenti, confrontation des points de vue, tiers observateur...). La répétition et la régulation des gestes est un vecteur essentiel de cet apprentissage, dans la mesure où les étudiants sont moteurs de l'interaction avec l'équipe pédagogique.
- L'approche du corps de l'autre doit se faire en comprenant les prérequis d'une relation et des changements induits dans la qualité gestuelle et relationnelle par un contact « en

conscience ». Cet aspect est travaillé en L2 et L3 par des TD spécifiques « Relation Thérapeutique et Toucher dans le Soin » (Annexe 2)

- L'apprentissage pratique dans le cadre des UE7 et UE4 est un vecteur de développement des capacités d'autonomie des étudiants dans leur écosystème de formation : IFMK, Terrains de stage, acteurs du soin.  
Dans un souci de progression et réflexivité dans l'apprentissage, au cours du semestre 2 les étudiants sont invités à s'initier à la résolution de problèmes, en mobilisant leurs connaissances techniques et anatomiques, sur la base de cas emblématiques fictifs, ce qui constitue une première étape d'initiation au « raisonnement clinique » en kinésithérapie ainsi qu'à une démarche proactive quant aux conséquences potentielles (impacts effects) d'une déficience anatomique initiale. (Annexe 3)
- En lien avec l'enseignement pratique, les étudiants sont invités à réaliser en groupes, un travail sur l'image qui les amène à mobiliser leurs connaissances en anatomie avec une dimension opérationnelle manuelle, qui se rapproche de l'investigation à caractère professionnel. Cette séquence de travail, articulée autour des UE optionnelles de L2 et L3 est structurée selon une progression selon les 4 semestres du cycle 1 « anatomie-investigation palpatoire » // « Anatomie – bilan articulaire » // « anatomie – biomécanique » // « anatomie - Analyse du geste ». (Annexes 4 et 5)  
Cette situation d'apprentissage est aussi vectrice, au semestre 1, d'une réflexion sur le concept d'évaluation (Critères et indicateurs pour évaluer les productions réalisées).
- La recherche et la lecture d'articles scientifiques et / ou professionnels est encouragée tout au long de l'année plus particulièrement à l'occasion des ARSC et BDC ou lors du partage lors des Revue de presse (Annexe 6)

D'une façon plus large, les étudiants sont aussi encouragés à expliciter l'évolution de leur projet professionnel à l'occasion des différentes situations d'expression orales, individuelles et en groupes « Bilans de compétences », Exposés de situations cliniques, groupes de paroles après retours de stages.

- Le suivi pédagogique individuel commence dès le premier semestre par un « Bilan de compétence zéro » qui précèdera les suivants (BDC 1, 2, 3, 4) après chaque stage du cycle 1. Celui-ci est destiné à favoriser la cohérence de la promotion, stimuler la réflexion autour de la notion de « compétence » et favoriser la prise de confiance des étudiants en les invitant à expliciter et valoriser leurs compétences, verbaliser leur représentation de la kinésithérapie ceci en tout début de semestre 1.
- Ceci est la première étape d'une séquence intitulée « devenir kinésithérapeute » et réalisée en collaboration avec l'IFCS (annexes 7 et 8)  
La prise en compte de l'écart « attendu observé » avec la mise en perspective de l'activité menée en stage est aussi une source de questionnement et de régulation qui doit permettre à l'étudiant de faire évoluer son identité professionnelle dès le premier cycle en explicitant ses transferts d'apprentissages.
- Dans le cadre des UE4 et UE13 (L3), la collaboration est poursuivie avec le SUAPS dans le cadre de l'activité sportive proposée aux étudiants. Il s'agit de définir un thème d'analyse du geste sportif, d'activité menée en groupe avec la collaboration de professeurs de sports et de l'équipe pédagogique de l'IFMK. La finalité de cette activité pédagogique permet à l'étudiant de faire des liens entre ses connaissances théoriques

et la gestuelle observée. Pour cela, il mobilise des connaissances acquises en UE 4 et développe un regard de professionnel en devenir.

- Une séquence d'enseignement (CM et TD) sur site de la faculté des sports dédiée au thème du renforcement musculaire sera structurée autour de 9 séances (décembre 2024 avec une régulation ensuite en semestre 2) co-animées par des formateurs IFMK et 3 professeurs de sport experts en renforcement musculaire (annexe 9).  
Les apprentissages réalisés en L2 dans ce domaine devront être réinvestis en L3 en lien avec l'analyse de situations cliniques observées en stage.
- La collaboration IFMK / SUAPS se propose aussi de positionner les étudiants dans une démarche « relation client » en organisant des séquences de massage encadrées dans le cadre d'une démarche projet.
- Un suivi pédagogique individualisé (TP / TD) est mis en place pour les étudiants potentiellement en difficulté et les redoublants et dans la mesure du possible pour ceux qui en font la demande.

### En Licence 3 :

- Les Analyses Réflexives de Situations cliniques (ARSC) et la pédagogie par problème réalisée à partir de cas cliniques concrets permettent aux étudiants de :
  - o Faire le lien entre la théorie et les pratiques professionnelles observées à l'occasion des stages,
  - o Problématiser sur la base de situations vécues en stage,
  - o Prendre de la distance en questionnant leurs propres connaissances et les confrontant aux données actualisées de la science.
- La mise en œuvre du service sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) (cf. Annexe 9) :

Le service sanitaire est réalisé au semestre 4, il mobilise des prérequis du Semestre 2, notamment en UE 1 « Santé Publique », UE2 « Sciences humaines et sociales » et l'UE 8 « méthodes de travail et méthodes de recherche » au cours de laquelle est abordée la méthodologie de projet. Orienté vers la prévention primaire, le service sanitaire sensibilise les étudiants en masso-kinésithérapie de l'IFMK de Poitiers aux enjeux de prévention primaire définis au niveau national puis déclinés au niveau Régional. Il doit aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain en intégrant une dimension interdisciplinaire en associant les étudiants de l'IFE et l'équipe médicale et paramédicale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le service sanitaire comprend la démarche projet, la formation théorique, la réalisation d'actions concrètes et leur évaluation. Ces différentes étapes sont envisagées dans le cadre des UE suivantes :

- UE 1 au S2 : UE « Santé Publique » pour la formation théorique en prévention primaire,
- UE 2 au S2 : Théorie de l'apprentissage,
- UE 8 au S2 et S3 : UE « Méthodologie de travail – Méthodologie de recherche » pour la construction de la démarche projet et la conception de l'action,



- UE 13 au S4 : « Optionnelle » pour la mise en œuvre pratique de l'action et son évaluation,
- Un suivi pédagogique individualisé (TP / TD) est mis en place pour les étudiants potentiellement en difficulté et les redoublants ainsi que, dans la mesure du possible, pour ceux qui en font la demande.

## **2e cycle :**

Ce cycle s'oriente vers deux grands axes :

- L'acquisition des compétences cœur métier diagnostiques et de traitements dans l'ensemble des disciplines de la masso-kinésithérapie, développant les capacités de réflexivité de l'étudiant.
- L'initiation à et par la recherche, pensée, réfléchi et surtout pratiquée avec la réalisation du Mémoire d'Initiation à la Recherche en Masso-Kinésithérapie (MIRMK).

### En Master 1 :

L'année de Master 1 est orientée vers :

- L'initiation à la recherche avec la réalisation d'un Mémoire soutenu en M2,
- L'analyse et l'amélioration de la pratique clinique, processus qui devra sous-tendre la réflexion des futurs professionnels de santé tout au long de leur carrière,
- La construction du choix du stage clinicat et du projet professionnel,
- L'appropriation des connaissances théoriques fondamentales dans les champs de la sémiologie nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie,
- Le perfectionnement du raisonnement clinique (annexe 11)
- L'adaptation des connaissances pratiques de bases de la kinésithérapie afin de concevoir et mettre en place un plan de rééducation adéquat et personnalisé.

Les axes développés sont :

- Les acquisitions dans les différents champs de spécialités de la masso-kinésithérapie (musculosquelettique, neuro-musculaire et cardio-respiratoire) principalement, en confrontant les connaissances fondamentales (théoriques) avec les sciences et ingénierie de la kinésithérapie (pratiques). Sont également enseignés les champs spécifiques tel que la pédiatrie, gériatrie, oncologie...
- La poursuite de la mise en place d'une culture pluri et inter professionnelle impulsée par la mutualisation de certains enseignements notamment avec l'école de sage-femme, l'institut de formation en ergothérapie, la faculté de médecine...
- Un projet d'Action en Santé Publique est réalisé en partenariat avec le SDIS 86. Les étudiants réalisent une action d'éducation à la santé relative aux préventions primaire, tertiaire et à l'éducation à la santé (annexe 12).
- La poursuite de la construction du projet professionnel de l'étudiant par l'intermédiaire de l'accompagnement de son mémoire d'initiation à la recherche en masso-

- kinésithérapie, ainsi que de sa démarche du projet orientant le choix de son clinicat (annexe 13)
- L'UE 31 participe aussi à l'accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Dans le cadre de l'UE, l'étudiant construit un parcours de formation complémentaire et approfondit par l'intermédiaire de MOOC, de conférences... un ou plusieurs champs de la profession selon ses appétences.
  - L'initiation à la recherche initiée en L3 est poursuivie dans les enseignements et des ateliers mémoires en collaborations avec des universitaires et des professionnels. Ceux-ci permettent de guider l'étudiant dans la construction de son projet mémoire.
  - L'UE22 du semestre 6 participe aussi à l'appropriation des méthodes de recherches en demandant aux étudiants en groupe de construire un projet de recherche sur les thèmes de la pluri / interdisciplinarités et d'effectuer le recueil et l'analyse des données à partir d'outils de recherche (entretien ou questionnaire)
  - Dans l'objectif d'accompagner l'étudiant dans la lecture scientifique, une revue de presse animée par les étudiants est mise en place à chaque semestre. Sa fréquence dépend du nombre d'intervenants volontaires.

### En Master 2 :

Les axes développés sont :

- La poursuite d'acquisition de connaissance et la mobilisation de ces acquis dans les différents champs de spécialité de la masso-kinésithérapie au travers de cas pratiques : analyse des résultats d'examen, élaboration et mise en œuvre des traitements dans les différents champs de spécialité, analyse de cas cliniques complexes et pédagogie par problèmes
- La préparation des étudiants, futurs professionnels à devenir de véritables acteurs de santé publique, notamment par la mise en place du projet d'éducation à la santé en milieu scolaire (annexe 14), en partenariat avec l'Education Nationale. Les interventions sur des thèmes validés par un inspecteur et un conseiller pédagogique sont coconstruits avec les professeurs des écoles accueillant les étudiants pour la mise en place des séquences de pédagogie active avec les enfants. Un bilan et un temps de retour d'expériences permet de prolonger le temps de réflexion et d'analyse.
- Le renforcement du raisonnement clinique, de l'esprit critique et de mises en situations de pédagogue sont proposées en fin de cursus lors d'une semaine de temps pédagogiques ludiques partagés avec les étudiants de M1 (annexe 15)

L'année de Master 2 est également orientée vers :

- L'initiation à la recherche avec la réalisation d'un mémoire de fin d'études (50 pages minimum) avec soutenance orale
- L'analyse et l'amélioration de la pratique clinique, processus qui devra sous-tendre la réflexion des futurs professionnels de santé est mis en pratique par le développement du raisonnement clinique au travers d'apport théorique sur les mécanismes cognitifs et réflexifs mis en jeux, de travaux dirigés et de vignette clinique
- La professionnalisation se poursuit grâce à l'UE 14 (droit, législation et gestion d'une structure)

### c. Organisation générale des études à Poitiers

#### Organisation des UE sur le 1<sup>er</sup> cycle à l'IFMK

CYCLE 1					
UE	TOTAL ECTS	S1	S2	S3	S4
1	5	3	2	<del> </del>	<del> </del>
2	6	3	3	<del> </del>	<del> </del>
3	12	4	4	2	2
4	20	5	5	5	5
5	6	<del> </del>	<del> </del>	3	3
6	8	3	2	2	1
7	28	7	7	7	7
8	4	1	1	1	1
9	4	1	1	1	1
10	5	<del> </del>	<del> </del>	2	3
11	18	2	4	6	6
12	2	1	1	<del> </del>	<del> </del>
13	2	<del> </del>	<del> </del>	1	1
<b>TOTAL ECTS</b>	<b>120</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

#### Organisation des UE sur le 2<sup>e</sup> cycle à l'IFMK

CYCLE 2					
UE	TOTAL ECTS	S5	S6	S7	S8
14	6	<del> </del>	<del> </del>	5	1
15	6	5	1	<del> </del>	<del> </del>
16	7	5	2	<del> </del>	<del> </del>
17	5	3	2	<del> </del>	<del> </del>
18	6	4	2	<del> </del>	<del> </del>
19	7	2	1	4	<del> </del>
20	5	1	1	3	<del> </del>
21	5	1	1	3	<del> </del>
22	4	<del> </del>	2	2	<del> </del>
23	8	<del> </del>	3	5	<del> </del>
24	5	1	1	3	<del> </del>
25	4	<del> </del>	4	<del> </del>	<del> </del>
26	4	1	1	1	1
27	6	1	1	1	3
28	8	<del> </del>	<del> </del>	2	6
29	4	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	4
30	24	6	6	<del> </del>	12
31	2	<del> </del>	2	<del> </del>	<del> </del>
32	4	<del> </del>	<del> </del>	1	3
<b>TOTAL ECTS</b>	<b>120</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

# Organisation de l'alternance pour l'année 2023-2024

Cette planification est prévisionnelle et peut être soumise à modifications

AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DÉCEMBRE					JANVIER				
	L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2
MAR 1					VEN 1					DIM 1				MER 1	Toussaint	VEN 1					LUN 1	Jour de l'An							
MER 2					SAM 2					LUN 2				JEU 2		SAM 2					MAR 2					MAR 2			
JEU 3					DIM 3					MAR 3				VEN 3		DIM 3					MER 3					MER 3			
VEN 4					LUN 4	R			R	MER 4				SAM 4		LUN 4					JEU 4					JEU 4			
SAM 5					MAR 5				R	JEU 5				DIM 5		MAR 5					VEN 5					VEN 5			
DIM 6					MER 6					VEN 6				LUN 6		MER 6					SAM 6					SAM 6			
LUNDI 7					JEU 7					SAM 7				MAR 7		JEU 7					DIM 7					DIM 7			
MAR 8					VEN 8					MER 8				MER 8		VEN 8					LUN 8					LUN 8			
MER 9					SAM 9					LUN 9				JEU 9		SAM 9					MAR 9					MAR 9			
JEU 10					DIM 10					MAR 10				VEN 10		DIM 10					MER 10					MER 10			
VEN 11					LUN 11					MER 11				SAM 11	Armistice	LUN 11					JEU 11					JEU 11			
SAM 12					MAR 12					JEU 12				DIM 12		MAR 12					VEN 12					VEN 12			
DIM 13					MER 13					VEN 13				LUN 13		MER 13					SAM 13					SAM 13			
LUN 14					JEU 14					SAM 14				MAR 14		JEU 14					DIM 14					DIM 14			
MAR 15	Assomption				VEN 15					DIM 15				MER 15		VEN 15					LUN 15					LUN 15			
MER 16					SAM 16					LUN 16	R			JEU 16		SAM 16					MAR 16					MAR 16			
JEU 17					DIM 17					MAR 17				VEN 17		VEN 17					DIM 17					DIM 17			
VEN 18					LUN 18					MER 18				SAM 18		LUN 18					VEN 18					VEN 18			
SAM 19					MAR 19					JEU 19				DIM 19		MAR 19					MER 19					MER 19			
DIM 20					MER 20					VEN 20				LUN 20		MER 20					MER 20					MER 20			
LUN 21					JEU 21					SAM 21				MAR 21		JEU 21					DIM 21					DIM 21			
MAR 22					VEN 22					DIM 22				MER 22		VEN 22					LUN 22					LUN 22			
MER 23					SAM 23					LUN 23				JEU 23		SAM 23					MAR 23	C	A	C		MAR 23			
JEU 24					DIM 24					MAR 24				VEN 24		DIM 24					DIM 24					DIM 24			
VEN 25					LUN 25					MER 25				SAM 25		LUN 25	Noël				JEU 25					JEU 25			
SAM 26					MAR 26					JEU 26				DIM 26		MAR 26					VEN 26					VEN 26			
DIM 27					MER 27					VEN 27				LUN 27		MER 27					MER 27					MER 27			
LUN 28					JEU 28					SAM 28				MAR 28		JEU 28					DIM 28					DIM 28			
MAR 29					VEN 29					DIM 29				MER 29		VEN 29					LUN 29					LUN 29			
MER 30					SAM 30					LUN 30				JEU 30		SAM 30					MAR 30					MAR 30			
JEU 31										MAR 30						DIM 31					MER 31					MER 31			

Périodes de: ■ Stages ■ Congés étudiants ■ Périodes d'évaluation ■ Jour Férié Vacances scolaires

Cette planification est prévisionnelle et peut être soumise à modifications

FÉVRIER					MARS					AVRIL					MAI					JUN					JUILLET				
	L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2		L2	L3	M1	M2
JEU 1					VEN 1					LUN 1	Pâques			MER 1	Fête du travail	SAM 1					LUN 1					LUN 1			
VEN 2					SAM 2					MAR 2				JEU 2		DIM 2					MAR 2					MAR 2			
SAM 3					DIM 3					MER 3				VEN 3		LUN 3					MER 3					MER 3			
DIM 4					LUN 4					JEU 4				SAM 4		MAR 4	C	A	C		JEU 4	C	A	C		JEU 4			
LUN 5					MAR 5					VEN 5				DIM 5		MER 5					VEN 5					VEN 5			
MAR 6					MER 6					SAM 6				LUN 6		JEU 6					SAM 6					SAM 6			
MER 7					JEU 7					DIM 7				MAR 7		MAR 7					DIM 7					DIM 7			
JEU 8					VEN 8					LUN 8				MER 8	Victoire 39-45	SAM 8					JEU 8					JEU 8			
VEN 9					SAM 9					MAR 9				JEU 9	Ascension	VEN 9					MAR 9					MAR 9			
SAM 10					DIM 10					VEN 10				VEN 10		LUN 10					DIM 10					DIM 10			
DIM 11					LUN 11					JEU 11				SAM 11		MAR 11					VEN 11					VEN 11			
LUN 12	S2	S2	S2	S2	MAR 12					VEN 12				DIM 12		MER 12					MER 12					MER 12			
MAR 13	S2	S2	S2	S2	JEU 13					SAM 13				LUN 13		MAR 13					JEU 13					JEU 13			
MER 14	S2	S2	S2	S2	MER 14					DIM 14				MAR 14		MAR 14					VEN 14					VEN 14			
JEU 15	S2	S2	S2	S2	VEN 15					LUN 15				MER 15		MER 15					SAM 15					SAM 15			
VEN 16	S2	S2	S2	S2	SAM 16					MAR 16				JEU 16		JEU 16					DIM 16					DIM 16			
SAM 17					DIM 17					MER 17				VEN 17		VEN 17					LUN 17					LUN 17			
DIM 18					LUN 18					JEU 18				SAM 18		MAR 18					MAR 18					MAR 18			
LUN 19					MAR 19					VEN 19				DIM 19		MER 19					VEN 19					VEN 19			
MAR 20					MER 20					SAM 20				LUN 20	Pentecôte	JEU 20					JEU 20					JEU 20			
MER 21					JEU 21					DIM 21				MAR 21		MAR 21					VEN 21					VEN 21			
JEU 22					VEN 22					LUN 22				MER 22		MER 22					SAM 22					SAM 22			
VEN 23					SAM 23					MAR 23				JEU 23		JEU 23					DIM 23					DIM 23			
SAM 24					DIM 24					MER 24				VEN 24		MAR 24					LUN 24	S2	S2	S2		MAR 24			
DIM 25					LUN 25					JEU 25				SAM 25		MAR 25					MAR 25	S2	S2	S2		VEN 25			
LUN 26					MAR 26					VEN 26				DIM 26		MER 26					MER 26	S2	S2	S2		VEN 26			
MAR 27					MER 27					LUN 27				MAR 27		LUN 27					JEU 27	S2	S2	S2		SAM 27			
MER 28					JEU 28					DIM 28				MAR 28		MAR 28					VEN 28	S2	S2	S2		DIM 28			
JEU 29					VEN 29					LUN 29				MER 29		JEU 29					SAM 29					LUN 29			
					SAM 30					MAR 30				JEU 30		MAR 30					SAM 30					MAR 30			
					DIM 31					VEN 31				VEN 31		VEN 31					DIM 31					MER 31			

#### d. Le projet programmatique - 1<sup>er</sup> cycle - promotion 2023-2027

**La formation se déroule du 4 septembre 2023 au 28/06/2024**

	COURS	STAGES	VACANCES
S1	Du 4/09/2023 au 17/11/2023 et du 11/12/2023 au 23/01/2024 inclus	27/11/2023 au 08/12/2023 inclus	25/12/2023 au 05/01/2023 inclus
S2	Du 24/01/2024 au 12/04/2024 et du 27/05/2024 au 28/06/2024 inclus	29/04/2024 au 24/05/2024 inclus	Du 19/02/2024 au 23/02/2024 et du 15/04/2024 au 19/04/2024

Pour accompagner les étudiants vers l'autonomie dans l'apprentissage de l'anatomie, un calendrier de TPG « Travail Personnel Guidé » est mis en place.

Le programme de révision de l'anatomie du rachis et des membres est séquencé selon un rétro planning précis pour lisser les efforts individuels sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> cycle.

Cette séquence d'apprentissage intégrée à l'UE4 est rythmée par des examens de contrôle continu essentiellement axés sur la visualisation de l'anatomie qui donne lieu à la production de dessin en lien avec la question tirée au sort.

Dans une perspective de progression, lors du contrôle continu du S1 les étudiants sont en binômes lors des 2 premières évaluations pour traiter les questions. Ensuite, en fin de S1 et tout le S2, la modalité de contrôle continu sera individuelle.

Cet accent mis sur la visualisation et le dessin se retrouve aussi dans l'épreuve pratique « I2MT », les étudiants devant dessiner des éléments anatomiques en maquillant directement la peau d'un sujet en fonction d'une palpation différentielle approfondie.

#### **La formation clinique**

Les stages du 1<sup>er</sup> cycle font partie de l'UE 11, sur la base de 1 ECTS par semaine.

Les Stages 1 et 2 ont pour objectif la découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, ainsi que l'initiation à la pratique clinique.

- Le 1<sup>er</sup> stage d'une durée de 2 semaines est programmé au Semestre 1,
- Le 2<sup>e</sup> stage d'une durée de 4 semaines est programmé au Semestre 2.

Avant le premier stage le portfolio du référentiel de formation est remis à chaque étudiant pour permettre à celui-ci de définir ses objectifs puis les négocier à l'arrivée en stage avec le tuteur de stage, optimiser et construire ses acquis en termes de compétences.

L'étudiant en est responsable tout au long de sa scolarité.

Il doit :

- Se présenter muni du portfolio en début de stage,
- Compléter régulièrement le portfolio selon sa progression personnelle, renseigner les attendus en termes d'acquisitions de compétences liées au niveau de formation durant les 4 ans, pour se faire l'étudiant doit :
  - Renseigner les objectifs de stage,
  - Faire l'auto-évaluation de ses compétences,
  - Faire compléter la feuille d'évaluation d'acquisition des compétences par le tuteur de stage,
  - Faire remplir la feuille d'évaluation de fin de stage par le tuteur ou le maître de stage,
  - Compléter le portfolio avec les « travaux de stage » demandés par l'IFMK au cours de ce stage (UE8),
    - S1 : Découverte de la structure de stage et de la pluriprofessionnalité,
    - S2 : Construction du Bilan Diagnostic Kinésithérapique BDK (axé sur les bilans) et préparation du 1<sup>er</sup> bilan de compétences.

L'étudiant s'engage à remettre à l'IFMK au retour de stage les documents renseignés, les travaux demandés accompagné de la feuille d'évaluation du stage en respectant impérativement les délais communiqués par l'équipe pédagogique.

L'étudiant doit avoir validé les deux stages pour valider son année.

Au cours de son parcours de stage de 1470 h, l'étudiant doit valider les trois champs de spécialité suivants :

- Musculosquelettique,
- Neuro-musculaire,
- Cardio-respiratoire.

Il peut aussi développer ses compétences dans des champs d'interventions spécifiques (pédiatrie, gériatrie, santé publique...) en secteur clinique ou hors clinique.

Les parcours sont co-pilotés (Etudiant – IFMK) de manière à permettre la découverte des structures hospitalières, centres de rééducation, secteur libéral et structures médico-sociales.

### Les évaluations :

Les UE auxquelles sont attribuées des ECTS sont évaluées au cours du semestre concerné. Les étudiants sont informés des modalités et dates de ces évaluations (MCC).

Tableau récapitulatif Modalités de Contrôle des connaissances - Licence 2 / Promotion 2023-2027.

Organisation des évaluations Semestre 1		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
1	1 Ecrit	S 47
	1 Dossier (Lien activité stage)	S 2
2	1 écrit	S 47
3	3 écrits	

4	5 écrits 1 contrôle continu anatomie 1 épreuve pratique	S 47 et S49 S37 S40 S43 S46 S 2
6	3 écrits	S 47
7	5 épreuves pratiques	S47 S1 S2
8	3 présentations orales 3 dossiers PIX	S 41 S 50 S2  Travail personnel
9	1 contrôle continu oral	Semestre 1
11	Validation de stage	Semaines 48 et 49
12	1 Dossier	S 02

Rattrapage : 2e session du semestre 1

Organisation des évaluations de rattrapage S1		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
1	1 écrit	S 07
2	1 écrits	
3	2 écrits	
4	3 écrits 1 épreuve pratique	
6	2 écrits	
7	3 épreuves pratiques	
8	1 dossier avec oral	
9	1 écrit	
11	Validation de stage de rattrapage	
12	1 dossier	S 07

Organisation des évaluations Semestre 2		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
1	1 dossier 1 écrit	S 17
2	3 écrits 1 oral de groupe	S6 S17 S22
3	3 écrits	S 17
4	4 écrits 1 contrôle continu anatomie 1 épreuve pratique	S 17 S05 S09 S12 S15 S 22
6	3 écrits	S 17
7	5 épreuves pratiques	S 22
9	1 écrit	S 17
11	Validation de stage	S 18 S19 S20 S21
12	1 Dossier	S 16

## 2e session Semestre 2

Organisation des évaluations de rattrapage S2		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
1	1 Dossier ou 1 écrit	S 26
2	2 écrits	
3	2 écrits	
4	3 écrits 1 épreuve pratique	
6	2 écrits	
7	3 épreuves pratiques	
8	1 dossier avec présentation orale	
9	1 écrit	
11	Validation de stage de rattrapage	
12	1 dossier	S 26

Le projet programmatique - 1er cycle - Licence 3 / promotion 2022-2026

La formation se déroule du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus :

	COURS	STAGES	VACANCES
S3	16/10/2023 au 23/01/2024 Inclus	04/09/2023 au 13/10/2023 inclus	25/12/2023 au 05/01/2024 inclus
S4	24/01/2024 au 24/05/2024 inclus	30/05/2024 au 7/07/2024 inclus	19/02/2024 au 23/02/2024 et du 15/04/2024 au 19/04/2024 inclus

### L'Enseignement théorique

Les enseignements théoriques suivent le référentiel : L2 et L3 font partie du 2<sup>e</sup> cycle

Les Travaux Personnels Guidés (TPG) sont maintenus sur ces semestres. Ils permettent aux étudiants d'approfondir leur connaissances pratiques et de préparer les travaux et projets pédagogiques demandés. Ils sont comptabilisés comme du temps de travail personnel.

Les TPG consistent à mettre à la disposition des étudiants les salles de travaux pratiques. Les étudiants s'inscrivent par petit groupe (6 étudiants maximum) et travaillent sur un thème précis, avec à disposition 1 formateur si nécessaire.



## La formation clinique

Deux stages longs sont réalisés en L3, ils correspondent aux stages n°3 et 4 du cursus de formation.

- Stage n°3 : 04/09/2023 au 13/10/2023 inclus
- Stage n°4 : 30/05/2024 au 7/07/2024 inclus

Les objectifs de stage sont les suivants :

- Etudier et apprendre à établir des relations avec le patient,
- Comprendre le projet de soin et la situation clinique,
- Apprendre à collaborer à la prise en charge globale des patients et à la réalisation de protocoles thérapeutiques au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- Observer l'état des patients et établir des bilans qui accompagnent l'utilisation des techniques masso-kinésithérapiques,
- Acquérir les connaissances pratiques et les techniques nécessaires à l'exécution des actes professionnels,
- Evaluer les techniques utilisées,
- Des travaux écrits sont demandés à chaque stage :
  - Une analyse réflexive d'une situation clinique (ARSC),
  - Un bilan de compétence (BDC),
    - S3 : cas clinique : priorisation des objectifs, singularité du patient, construction du BDK, BDC priorisé sur les compétences cœur-métier,
    - S4 : Cas clinique : BDK et élaboration du traitement de rééducation BDC sur l'ensemble des compétences au niveau acquis en fin de 1er cycle.
  - Dossier sur le renforcement musculaire dans le prolongement des TD de L2.

### Les évaluations :

Les évaluations sont programmées :

**S3** : du 18/12/2023 au 17/01/2024

**S4** : 22/04/2024 au 3/05/2024.

### Rattrapage : 2<sup>e</sup> session

A lieu semaines 7 et 26.

**Tableau récapitulatif MCC des évaluations - Licence 3 / Promotion 2021-2025**

Organisation des évaluations Semestre 3		
UE	Modalités	Semaines d'évaluation
3	3 Ecrits	50
4	1 Contrôle continu 4 Ecrits 1 Pratique	50
5	2 Ecrits	50
6	3 Ecrits	50
7	1 Pratique	1, 2
8	Bilan de Compétence/Portefolio/Pix	43
9	Ecrit	
10	ARSC3 Dossier groupe renforcement	46 50
13	Dossier Poster Biomécanique Oral groupe Présentation AGS/APS	50 2

Organisation des évaluations Semestre 4		
UE	Modalités	Semaines d'évaluation
3	2 Ecrits	17 18
4	1 Contrôle continu 4 Ecrits 1 Pratique 1 Oral	17 18
5	2 Ecrits	17 18
6	3 Ecrits	17 18
7	2 Pratiques	17 18
8	Fiche Mémoire Certification Pix	17 18
9	Oral	17 18
10	ARSC4/ETP	17 18
13	Dossier Groupe AGS/APS Projet Massage SUAPS SSES	17 18 11 12 13 20

Organisation des évaluations Semestre 3 Session 2		
UE	Modalités	Semaines d'évaluation
3	2 Ecrits	7
4	4 Ecrits 1 Pratique	
5	2 Ecrits	
6	2 Ecrits	
7	1 Pratique	
8	Bilan de Compétence/Portefolio/Pix	
9	1 Ecrit	
10	ARSC3	
13	Poster Biomécanique	

Organisation des évaluations Semestre 4 Session 2		
UE	Modalités	Semaines d'évaluation
3	2 Ecrits	26
4	3 Ecrits 1 Pratique 1 Oral	
5	2 Ecrits	
6	2 Ecrits	
7	2 Pratiques	
8	Fiche Mémoire	
9	Oral	
10	ARSC4/ETP	
13	Oral AGS/APS	

### Le projet programmatique - 2<sup>nd</sup> cycle - Master 1 / Promotion 2020-2024

La formation se déroule du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024 :

	COURS	STAGES	VACANCES
S7	04/09/2023 au 23/01/2024	Du 16/10/2023 au 24/11/2023 inclus	25/12/2023 au 05/01/2024
S8	23/01/2024 au 28/06/2024	Du 18/03/2024 au 26/04/2024 inclus	Du 26/02/2024 au 01/03/2024 et du 10/05/2024 au 20/05/2024 au 24/05/2024

**Enseignements théoriques suivent le référentiel : M1 et M2 font partie du 2<sup>e</sup> cycle**

#### La formation clinique

Deux stages longs sont réalisés, ils correspondent aux stages n°5 et 6 du cursus de formation.

- Stage n°5 : du 16/10/2023 au 24/11/2023 inclus
- Stage n°6 : du 18/03/2024 au 26/04/2024 inclus

Les objectifs de stage sont les suivants :

Acquisition des compétences cœur métier en lien avec les champs cliniques, formation à la pratique clinique et hors clinique.

Des travaux écrits sont demandés à chaque stage, à la fois pour préparer de manière progressive le raisonnement clinique et l'acquisition des compétences.

## Tableau récapitulatif MCC des évaluations - M1 / Promotion 2021-2025

Organisation des évaluations S5 Session 1		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
15	2 épreuves écrites	Semaines 50 - 51
16	2 épreuves écrites	
17	2 épreuves écrites	
18	2 épreuves écrites	
19	1 épreuve écrite + 1 épreuve pratique associée à un oral	
20	2 épreuves écrites	
21	1 épreuve + 1 épreuve pratique	
24	1 épreuve écrite distanciel de groupe	Semaine 1
26	1 épreuve écrite	Semaines 49 - 50
27	1 épreuve écrite distanciel en lien avec une situation clinique issue d'un stage (ARSC)	Semaine 48 - semaine 2 (dettes)

2<sup>ème</sup> session (rattrapage) S5 a lieu semaine 7 :

Organisation des évaluations S5 Session 2		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
15	2 épreuves écrites	Semaine 7
16	2 épreuves écrites	
17	2 épreuves écrites	
18	2 épreuves écrites	
19	1 épreuve écrite + 1 épreuve pratique	
20	2 épreuves écrites	
21	1 épreuve + 1 épreuve pratique	
24	1 épreuve écrite distanciel de groupe	
26	1 épreuve écrite	
27	1 épreuve écrite distanciel en lien avec une situation clinique issue d'un stage (ARSC)	

Organisation des évaluations S6 Session 1		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
15	2 épreuves écrites	Semaines 18-19-20
16	2 épreuves écrites	
17	2 épreuves écrites	
18	2 épreuves écrites	
19	1 épreuve écrite + 1 épreuve pratique associée à un oral	
20	1 épreuve écrite + 1 épreuve pratique + 1 dossier de groupe	
21	2 épreuves écrites	Semaine 11 et 18-19-20
22	1 épreuve écrite distanciel de groupe + 1 oral de groupe + 1 écrit	
23	2 épreuves écrites	Semaines 18-19-20
24	Réalisation d'une action de prévention en groupe	Semaines 10
25	BDC	Semaine 19

26	1 épreuve orale	Semaine 20
27	1 épreuve écrite distancié en lien avec le projet mémoire	Semaine 10
31	1 dossier en distancié	Semaine 19

**2<sup>ème</sup> session (rattrapage) S6** a lieu semaine 26 :

Organisation des évaluations S6 Session 2		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
15	2 épreuves écrites	Semaines 26
16	2 épreuves écrites	
17	2 épreuves écrites	
18	2 épreuves écrites	
19	1 épreuve écrite + 1 épreuve pratique	
20	1 épreuve écrite + 1 épreuve pratique	
21	2 épreuves écrites	
22	1 épreuve écrite	
23	2 épreuves écrites	
24	Réalisation d'une action de prévention en groupe	
25	BDC	
26	1 épreuve orale	
27	1 épreuve écrite distancié en lien avec le projet mémoire	
31	1 dossier en distancié	

#### e. Le projet programmatique - 2<sup>nd</sup> cycle - M2 / Promotion 2020-2024

La formation se déroule du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024 :

	COURS	STAGES	VACANCES
S7	04/09/2023 au 23/01/2024		25/12/2023 au 05/01/2024
S8	23/01/2024 au 28/06/2024	Du 11/12/2023 au 22/12/2023 et du 08/01/2024 au 15/03/2024	Du 18/03/2024 au 22/03/2024 et du 06/05/2024 au 10/05/2024

**Enseignements théoriques suivent le référentiel**

**La formation clinique :**

Un stage long est réalisé en cinquième année : le clinicat, il correspond au stage n°7 du cursus de formation.

Stage n°7 : Clinicat du 11 décembre 2023 au 15 mars 2024.

Le clinicat doit permettre la validation de l'ensemble des compétences au niveau final, notamment l'acquisition des compétences « cœur métier » en lien avec les différents champs cliniques (C1 à C5), formalisées dans l'Unité d'Intégration UI 25, ainsi que les compétences réflexives sur l'exercice professionnel (C6 à C11), formalisées dans l'Unité d'Intégration UI 29.

**Les évaluations :**

**Tableau récapitulatif MCC des évaluations - M2 / Promotion 2020-2024**

**Session 1 semestre 7 a lieu semaines 48 et 49 :**

Organisation des évaluations S7 Session 1		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
14	1 écrit	Semaines 48 et 49
19	2 écrits et 1 pratique + oral argumenté sur la pratique	
20	1 écrit et 1 pratique + 1 pratique commenté (13-14 septembre 2023)	
21	1 écrit et 1 pratique	
22	1 écrit	
23	1 écrit et 1 pratique	
24	Dossier projets (binômes)	
26	1 écrit	
27	1 écrit et un oral	
28	1 écrit	
32	1 rendu vidéo commenté	

**Session 2 semestre 7 a lieu semaine 9 :**

Organisation des évaluations S7 Session 2		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
14	1 écrit	Semaine 7
19	1 écrit et 1 pratique	
20	1 écrit et/ou pratique	
21	1 écrit + 1 pratique	
22	1 écrit	
23	1 écrit	
24	Dossier projets (binômes)	
26	1 écrit	
27	1 écrit et un oral	
28	1 écrit	
32	1 écrit	

**Session 1 semestre 8 a lieu semaine 17, 20 21 et 22 :**

Organisation des évaluations S8 Session 1		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
14	1 écrit	Semaine 17
26	1 oral	
27	1 écrit sous forme de carte mentale	
28	1 oral (soutenance du mémoire)	Semaines 20,21 ou 22

29	1 écrit et 1 oral	Semaine 17
32	1 écrit	

## Session 2 semestre 8 a lieu septembre 2024

Organisation des évaluations S8 Session 2		
UE	Modalités	Semaine d'évaluation
14	1 écrit	35 à 39
26	1 oral	
27	1 écrit sous forme de carte mentale	
28	1 oral (soutenance du mémoire)	
29	1 écrit et 1 oral	
32	1 écrit	

## VIII. LA RECHERCHE ET LES PROJETS PEDAGOGIQUES INNOVANTS

Plusieurs formateurs permanents de l'IFMK sont titulaires de diplôme de niveau VII. Les formateurs des instituts participent régulièrement à des groupes de travail inter instituts et des actions de formation individuelles permettant de développer leurs compétences en pédagogie et d'améliorer leur d'expertise professionnelle.

### a. Formation à la recherche et Recherche Universitaire

La formation des étudiants à la recherche est assurée dans le cadre de leurs travaux de fin d'étude de niveau Master II. Une collaboration existe entre trois laboratoires de recherche (CERCA, PPRIME et MOOVE) de la faculté de médecine de Poitiers et l'IFMK.

Un groupe de travail est constitué avec le CHU de Poitiers pour faciliter la poursuite de travaux de recherches initiés durant les études et aboutir à une publication.

Ces enseignements sont dispensés par des formateurs bénéficiant d'une qualification universitaire ainsi que des enseignants chercheurs. Ils comprennent :

- Des ateliers collectifs encadrés par un binôme formateur / enseignant universitaire.
- Des points d'étape formalisés par la rédaction de fiche navette par les étudiants, évaluées par les formateurs.
- Des régulations individuelles assurées par les formateurs à la demande des étudiants. Ainsi un regard expert sur un point précis du mémoire est apporté.

La direction des mémoires est assurée par les formateurs et des intervenants extérieurs.

### b. Innovation pédagogique

Nous développons l'ingénierie pédagogique inversée et l'enseignement en e-learning à l'aide de la plateforme e-notitia développée pour les formations paramédicales.

Les moyens numériques présents actuellement dans le bâtiment des Instituts de formation et l'accessibilité restreinte et contrôlée d'internet pour des raisons évidentes de sécurité informatique brident un peu leur utilisation instantanée lors des cours en promotion entière.

Les formateurs proposent aux étudiants des actions pédagogiques innovantes aux étudiants. Celles-ci sont réparties sur l'ensemble des promotions en formation. Vous en trouvez l'illustration dans les nombreuses fiches annexes, évoquées plus avant dans les programmes de chaque année.

D'une manière transversale sur les 4 années on retrouve :

- La revue de presse scientifique est organisée de façon à développer les capacités d'analyse d'articles scientifiques et la réflexivité des étudiants et ainsi d'amorcer leur curiosité en lien avec leur futur projet de mémoire
- Le cheminement du raisonnement et de l'analyse des pratiques : « bilan de compétences », le « raisonnement clinique », Démarche proactive réflexive dans le champs musculosquelettique »
- Le travail sur la pluriprofessionnalité : « devenir kinésithérapeute », « le renforcement musculaire » et tous les projets de santé publique
- La pédagogie et l'inclusion dans une globalité de santé : « Education à la Santé en milieu scolaire », « Service Sanitaire des Etudiants en Santé », « Santé publique : prévention auprès du SDIS 86 »
- Le PIX : dans le cadre du numérique en santé, les étudiants ont 4 semestres pour s'auto évaluer et conforter leurs compétences numériques dans le cadre du PIX. Au S4, en partenariat avec l'université de Poitiers, l'ensemble des étudiants de L3 passera la certification PIX afin de valider l'ensemble des compétences en numériques attendues (annexe 16)

## **IX. DEMARCHE QUALITE ET AUTO-EVALUATION DE LA FORMATION**

Les instituts de Poitiers sont inscrits dans une démarche qualité transversale sur l'ensemble des formations de santé du CHU.

L'IFMK est engagé dans la démarche d'auto-évaluation de la formation prévue par l'alinéa 2 de l'article 1er de l'arrêté du 2 septembre 2015.

Les enseignements dispensés font l'objet d'échanges de coordination lors des réunions pédagogiques. La mutualisation des enseignements médicaux initié en 2019 avec la faculté de médecine de Poitiers donne lieu à une évaluation partagée avec contribution des étudiants.

Un questionnaire de satisfaction est envoyé par mail aux étudiants à la fin de chaque année. Ce questionnaire porte notamment sur l'organisation des enseignements et des UE, le contenu des cours et les éléments d'améliorations à apporter. L'équipe pédagogique reçoit les résultats du tri à plat, les analyse et définit des axes d'amélioration à mettre en œuvre l'année suivante.

Les instituts ont élaboré une démarche transversale permettant aux étudiants d'évaluer les terrains de stage. Ils renseignent un questionnaire anonyme portant notamment sur l'accueil, l'encadrement, l'organisation, les compétences acquises en stage. Ces éléments permettent de revenir vers les lieux de stage de façon à améliorer les partenariats et les constructions pédagogiques. Les résultats sont présentés dans le rapport d'activité, communiqué aux membres de l'ICOGI.



A la fin de chaque semestre, à la demande du formateur référent, les représentants recueillent les avis de la promotion argumentés et accompagnés de propositions constructives et en font part au formateur référent de promotion.

Les Commissions d'attributions des crédits, les jurys de certification sont les instances où les résultats des étudiants sont analysés et permettent d'éventuel questionnement auprès des responsables d'UE à visée de réajustement. La méthodologie du travail de fin d'étude est notamment révisée à la suite de ce jury de diplomation.

Les sections de vie étudiante sont également la possibilité pour les étudiants de faire part de leurs demandes d'évolutions des fonctionnements institutionnels.

En septembre 2024, Le CHU de Poitiers est de nouveau certifié sans réserve ni recommandation pour l'ensemble des actions de formation réalisées au sein des instituts, du CESU et de la formation continue.

## **X. L'EVOLUTION DES FORMATIONS DU CHU : PROJET CAMPUS SANTE**

Le CHU de Poitiers forme des infirmiers, des aides-soignants, des ambulanciers, des sages-femmes, des infirmiers anesthésistes, des ergothérapeutes, des masseurs-kinésithérapeutes, des manipulateurs en électroradiologie médicale, des cadres de santé et des assistants de régulation médicale. Le CHU de Poitiers gère également un Centre d'enseignements en soins d'urgence (CESU) au rayonnement régional.

A ce jour, ces onze instituts et écoles sont majoritairement abrités dans un bâtiment principal devenu obsolète et dont la capacité oblige à héberger le centre de formation des assistants de régulation médicale et le Centre d'enseignement en soins d'urgence dans d'autres locaux.

Le projet bâtiminaire traduit un projet pédagogique visant une qualité d'enseignement accrue, gage d'attractivité et de meilleure qualité des soins offerts aux patients. Ce projet est également construit en lien étroit avec la faculté de médecine et l'Université de Poitiers afin d'organiser les complémentarités entre les filières soignantes et médicales et constituer un campus santé regroupant l'ensemble des formations.

L'enjeu étant de développer une culture partagée de la formation en santé, notamment par le développement d'une simulation partagée, de faire émerger les savoirs communs constitutifs d'une filière en santé.

Grâce aux financements actés le 3 juillet 2023, l'Institut des formations paramédicales de Poitiers, sera entièrement reconstruit et dimensionné pour accueillir 1600 étudiants en formations paramédicales. L'investissement de 31,6 millions d'euros vise la constitution d'un vrai campus santé avec de nombreux espaces partagés avec la faculté de Médecine, Pharmacie, mais aussi en maïeutique, orthophonie...

L'IFMK, comme 5 autres Instituts paramédicaux sera plus directement liée à l'Université de Poitiers. Il s'agit bien d'un projet majeur qui dépassera l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants. La participation des étudiants et personnels des différents Instituts et de l'Université à la rédaction du cahier des charges du bâtiment montre que les démarches participatives et projectives ont déjà débutée. Les dates de début de construction ne sont pas encore connues.

**En synthèse, les principaux enjeux du projet :**

- Regrouper sur un seul site, l'ensemble des activités d'enseignement des métiers de la santé dans un cadre et des locaux adaptés,
- Développer une culture partagée de la formation en santé, notamment par le développement d'une simulation partagée,
- Faire émerger les savoirs communs constitutifs d'une filière en santé,
- Créer un véritable « campus santé »,
- Fluidifier le lien formation-recherche,
- Faire émerger un nouveau pôle de recherche sur le thème de la médecine réparatrice.

# ANNEXES

## Fiches projets

# ANNEXE 1

## Travail lié à l'activité en stage (UE 8 et UE1)

### Mr BENIELLI Mr CHATALIC

**Thème du travail pendant les stages 1 et 2 :**

**Le parcours de soins du malade, l'impact de l'action du kinésithérapeute en interaction avec les autres professionnels du soin.**

#### **Cadre**

- Découvrir le système de santé, l'environnement professionnel en établissement de Santé ou en soins ambulatoires,
- Construire ses représentations du métier selon les différents modes d'exercices,
- Observer les relations interprofessionnelles dans l'équipe de soins, avec les médecins ou tout autres professionnels de santé, comprendre les rôles des différents acteurs.

#### **Objectifs pédagogiques**

Identifier les éléments constitutifs d'une « situation clinique » emblématique du contexte de soins,

Contextes – acteurs – Diagnostic médical – facteurs évolutifs,

Communiquer avec les acteurs (C5),

Professionnels du soin, malades, autres,

Observer les pratiques professionnelles,

Rôles et impacts potentiels des soins et actes de rééducation,

Développer les compétences C1 C2,

Observer les changements relatifs à la situation du malade (Bio psycho social),

Identifier et tracer les marqueurs qualitatifs et quantitatifs de changement.

#### **Cadrage de l'activité en stage**

*Expliquer le travail demandé auprès du tuteur de stage*

1 / Présenter une situation clinique emblématique du lieu de stage,

2 / Identifier des marqueurs de changement (QL et QT) du malade quelle que soit son évolution,

3 / Observer / Expliciter la relation « Acteurs – marqueurs de changement »,

- La relation « Mk – marqueurs de changement ».

- La relation « autres professionnels – marqueurs de changement ».

4 / Observer des indicateurs d'interdisciplinarité entre les acteurs.

#### **Productions**

Un diaporama (pps) en 5 parties maximum qui doit illustrer :

1 / le contexte du stage

2 / Les éléments constitutifs de la situation clinique (frise chronologique)

3 / Les marqueurs de changement et l'impact potentiel des acteurs de la rééducation / du soin

4 / L'interdisciplinarité du système de soins

Un oral : Echange argumenté en groupes sur la base du poster

**Evaluation** : Contribue à la validation des UE8 et UE1

**ANNEXE 2**  
**Relation Thérapeutique et Toucher**  
**dans le Soin L2 et L3**  
**Mr Chaslot -Denize**

**Objectifs :**

- Expérimenter et comprendre la place du toucher dans la relation à autrui
- Découvrir la mise en place d'un toucher en pleine conscience
- Prendre conscience de ses postures physiques en situation de travail
- Prendre conscience de ses intentions initiales

**L2 :**

**En 3 temps :**

1. Le positionnement en tant que soignant et les outils pour soigner en distinguant les savoirs (savoirs, savoirs faire, savoirs être)
2. Place du toucher comme médium principal de la relation kiné/patient avec un focus sur l'intention
3. Pratique du toucher en pleine conscience avec débriefing

**En L3 :**

Démarche identique à celle des L2 mais avec une durée restreinte.

La relation de soin par le toucher sera plus mise en avant en se servant de l'expérience des étudiants, au travers de situations plus techniques et de simulations.

*Mr Chaslot –Denize est masseur-kinésithérapeute intervenant à l'IFMK depuis 2019 et titulaire d'un D.U de « Méditation, relation de soin, gestion du stress » de l'Université Paris 1 (Sorbonne)*

**ANNEXE 3**  
**L2 / Champs musculo-squelettique et**  
**démarche proactive réflexive**

Cette séquence pédagogique est programmée en fin de semestre 2, afin que l'étudiant soit en capacité de mobiliser ses connaissances dans les domaines techniques, anatomiques et cinésiologiques pour favoriser l'appropriation de celles-ci.

Initiation à la démarche réflexive analytique dans le champ musculo-squelettique

« Réflexion proactive sur les impacts d'une déficience »

Séquence pédagogique réflexive en TD pratiques sensée contribuer à

La prise en compte d'hypothèses de travail dans la décision thérapeutique du  
kinésithérapeute

**ANNEXE 4**  
**CYCLE 1**  
**Travail sur l'image (UE 12 et UE13)**  
**Mr BENIELLI Mr CHATALIC**

Cette séquence pédagogique se structure sous la forme d'un Travail personnel Guidé de façon progressive au fil des 4 semestres du 1er cycle

**Objectifs pédagogiques**

- S'approprier l'anatomie
- Répéter les techniques de palpation
- Enrichir le référentiel perceptif (Bibliothèque Manuelle Perceptive)
- S'initier au bilan Mk (Palpation / Evaluation articulaire)
- Développer les capacités d'observation dans un espace à 3 dimensions
- Développer les capacités de communication professionnelle
- Réfléchir au concept d'évaluation

**Cadrage pédagogique**

- Travail personnel guidé
- En lien avec la progression des TD UE7 et l'apprentissage de l'anatomie UE4
- xx groupes de 5 à 6 étudiants
- Prendre en compte le thème de travail en fonction du semestre
- Au moins un point d'étape de régulation au cours du semestre
- Exposition des productions et classement inter Etudiants et EQP (outil excel) du « poster du semestre »
- Etape réflexive sur la notion d'évaluation

**Progression des thèmes de travail**

<b>S1</b> Anatomie morpho palpatoire	<b>S2</b> Technologie et évaluation articulaire	<b>S3</b> Mouvement et biomécanique	<b>S4</b> Dossier « ADG »
---	--	--	------------------------------

**Production**

- Poster A3 qui illustre
  - la palpation différentielle d'un élément anatomique selon 3 points de vue (S1)
  - L'évaluation articulaire quantitative (S2)
  - L'impact des forces lors du mouvement humain (S3)
  - Le dossier « Analyse du geste sportif » (S4)

**Evaluation des posters S1 S2 S3**

- Dans le cadre de l'UE12 en semestre 1 et 2
- Dans le cadre de l'UE13 en semestre 3 et 4

**ANNEXE 5**  
**CYCLE 1**  
**TPG Anatomie (UE4)**  
**Mr BENIELLI Mr CHATALIC**

**Un programme de travail personnel guidé est dédié à chaque période.**

L'évaluation est basée sur la visualisation et le dessin lors du contrôle continu (dates en rouge)

L'examen semestriel (dates en bleu) est structuré selon 3 modalités :

- Dessiner un élément anatomique,
- Rédiger la description d'un élément anatomique,
- Compléter la légende d'un schéma

**A1S1** Vendredi 15 septembre 2023

**A2S1** Jeudi 5 octobre 2023

**A3S1** Vendredi 27 octobre 2023

**A4S1** Mercredi 15 novembre 2023

**Examen écrit anatomie S1**  
Vendredi 22 décembre 2023

**A1S2** Vendredi 2 février 2024

**A2S2** Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024

**A3S2** Vendredi 22 mars 2024

**A4S2** Jeudi 11 avril 2024

**Examen écrit anatomie du S2**  
Semaine 17 2023



<p style="text-align: center;"><b>ANNEXE 6</b> <b>Revue de presse / débat</b> <b>Mme Marty-Macé- Mme Horn Le</b> <b>Guillou et Mr Naël</b></p>
--

Nous proposons aux étudiants masseur-kinésithérapeutes volontaires d'animer une ou plusieurs séances de « revue de presse / débat » à raison d'1 à 2 séances par mois selon le nombre d'étudiants intéressés

**Objectifs :**

- Mobiliser les compétences de l'étudiant en recherche d'article
- Mobiliser les compétences de l'étudiant en lecture critique et analyse d'article
- Favoriser la prise de parole en public
- Mobiliser les représentations des étudiants sur des problématiques professionnelles
- Accompagner l'étudiant dans la recherche et le choix d'un thème de mémoire

**Etape 1 :** Présentation des attendus de la revue de presse auprès des étudiants des 4 années de promotion

- Temporalité variable, dépendant du nombre de volontaire
- 1 étudiant à partir d'un article scientifique anime un débat inter promotion
- Sur le temps 12h30-13h15 (la salle est réservée par l'IFMK)
- Présence d'un public pouvant aller jusqu'à une trentaine de personnes, constitués de formateurs, et d'étudiants des 4 promotions

**Etape 2 :** Inscription des étudiants volontaires auprès de Mme Macé-Marty

**Etape 3 :** Dépôt et validation des articles choisis, 15 jours avant la date de présentation :

- Sur e-notitia, mise à disposition du public pour le lire avant la présentions si possible
- Ouverture des inscriptions pour le public intéressé sur le panneau d'affichage de l'IFMK

**Etape 4 :** Présentation et animation de la revue de presse :

- 5 à 10 minutes de présentation du contexte du questionnement et de l'article choisi (source bibliographique, méthode de recherche utilisée dans l'article, analyse critique)
- 20-25 minutes de débat (confrontation des représentations et des points de vue)

**ANNEXE 7**  
**CYCLE 1**  
**« BDC Zéro » UE8 // « Devenir kinésithérapeute**  
**Mr CHATALIC**

Ce travail est à réaliser individuellement avant le stage du semestre 1 et s'inscrit dans le suivi pédagogique individuel. Il s'intègre dans une séquence de pédagogie ciblée sur l'expression des représentations professionnelles en interaction avec les étudiants de M2 et des étudiants Cadres.

**Objectifs pédagogiques :**

- S'initier au concept de « compétences »,
- Mettre en valeur ses compétences en début de L2,
- Découvrir les 11 compétences professionnelles (Arrêté du 2 septembre 2015),
- Stimuler la démarche personnelle d'évaluation professionnelle,
- Impulser une expression dynamique des représentations et du projet professionnel,
- Contribuer à l'intégration des étudiants dans la promotion.

**Cadrage de la séquence « BDC Zéro »**

- Apport théoriques (UE1) avec Mr T Galluchon au sujet des compétences professionnelles,
- Explicitation du suivi pédagogique en lien avec les périodes de stages,
- Temps de Travail personnel réflexif,
- Soutenance orale individuelle en petits groupes (UE8).

**Cadrage de la séquence « Devenir kinésithérapeute »**

Echanger en groupes L2 sur les BDC zéro

Construire un support vidéo qui illustre les représentations professionnelles

Présenter la vidéo et échanger avec des étudiants de l'IFCS sur ce thème

**Productions**

Un document (pps) est à exposer le jour des soutenances individuelles en groupe,

- La forme du document est à déterminer par l'étudiant et doit comporter :
  - Des éléments (périodes, événements) emblématiques d'évolution des compétences,
  - Une explicitation des : aptitudes / qualités / ... compétences personnelles,
  - Une mise en perspective avec les compétences professionnelles attendues,
  - Une évocation du projet professionnel à ce stade.

Une vidéo à présenter aux étudiants de l'IFCS

**Evaluation**

- La note, ciblée sur le BDC zéro contribue à la validation de l'UE8,
- Critères d'évaluation :
  - Respect des délais et des attendus,
  - Créativité / Qualité du support pps,
  - Pertinence et précision des informations écrites,

- Plus-value de l'intervention orale.

**ANNEXE 8**  
**Devenir kinésithérapeute : un regard sur les représentations (UE 8 et UE1)**

**Mrs. CHATALIC NAEL (partenariat IFMK-IFCS)**

Thème de la séquence de travail : stimuler l'expression des représentations professionnelles en début de cursus de formation.

**Objectifs pédagogiques**

Stimuler la communication orale en interaction avec d'autres professionnels de santé (C5)

Stimuler l'expression du projet professionnel à ce stade de la formation

Faciliter une activité réflexive au sujet des valeurs qui structurent le kinésithérapeute

**Cadrage de la séquence**

Au semestre 1 cette séquence fait suite au « BDC Zéro »

Explicitation des attendus et des objectifs

Travail personnel réflexif individuel et en groupes sur représentations professionnelles

Présentation par groupe d'une synthèse dédiée aux représentations professionnelles puis échange avec des étudiants de l'IFCS et M2 de l'IFMK.

Au semestre 2, l'objet de la réflexion sera l'évolution des représentations en fin de L2.

**Production au semestre 1**

Support à l'initiative des étudiants de L2 pour présenter la synthèse de leur réflexion au sujet des représentations

## ANNEXE 9

### Le renforcement musculaire Jean Benielli, Christian Chatalic

- L3 : UI10 : Travail individuel puis de groupe présentant une Situation de Renforcement musculaire

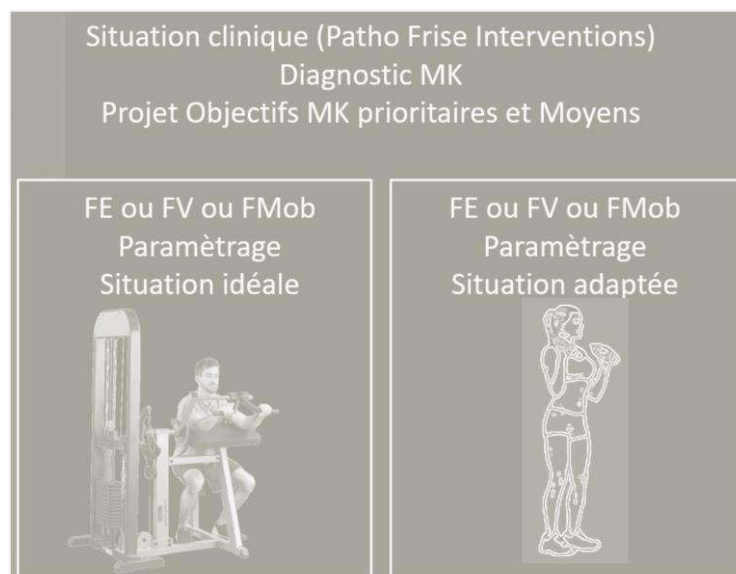
Objectifs pédagogiques :

- Renforcer le transfert d'apprentissage des notions de base abordées en TD de « Renforcement musculaire » à la faculté des Sciences du Sport
- Favoriser l'appropriation de l'UE6 et de l'UE7 (Technologie professionnelle)

En lien avec les TD « Renforcement musculaire » effectués en L2 avec 3 professeurs de la faculté des sciences du sport à propos de 3 modalités de renforcement musculaire : Force-endurance, Force-vitesse, Force-mobilité.

Dispositif de formation : Les étudiants choisissent une situation clinique au 3<sup>e</sup> stage, avec les étapes suivantes :

- **1ère étape**, individuelle : Bilan-Diagnostic-Kinésithérapique
- **2ème étape**, individuelle : Projet thérapeutique (visée + programme)
- **3ème étape**, en groupe : Négociation/Sélection de la Situation Clinique
- **4ème étape**, en groupe : Elaboration d'un Poster



**ANNEXE 10**  
**Service Sanitaire proposé par**  
**Partenariat IFMK / MSA Poitou-Charentes**  
**Cycle 1 : L3 Mr BENIELLI**

Nous proposons aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année de réaliser leur service sanitaire sur le semestre 3 de la manière suivante :

S2 : Acquisition des connaissances théoriques en lien avec les UE 1 – 2 - 8

S3 : Conception et réalisation de l'action de prévention et promotion de la santé en lien avec les UE 8 et 11

La conception et la réalisation de l'action du service sanitaire se déroulent sur la période du semestre 2 en partenariat avec la M.S.A Poitou-Charentes. Notre référente de terrain s'appelle Mme A-L Hosseler.

Les étudiants sont répartis en groupes

**Objectifs** du Service Sanitaire

- Initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire définie par l'OMS
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention mise en place par la stratégie nationale de santé
- Favoriser l'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité lors des formations suivies et des actions réalisées
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé

**Etape 1** : Acquisition des connaissances théoriques nécessaires pour la réalisation du projet durant le S3

UE1 : Santé publique et prévention

UE2 : Sciences de l'éducation

UE8 : Méthodologie de projet et les outils de la démarche projet

**Etape 2** : Présentation du Service sanitaire et de ses attendus pédagogiques, du partenariat avec la MSA et du rétroplanning avec les dates étapes aux étudiants en présence du référent de terrain et formateur référent

**Etape 3** : Recherche documentaire en temps de travail personnel guidé au sein de l'IFMK durant le S3 sur un thème différent chaque année :

2022-2023 : Prévention primaire secondaire et tertiaire des rachis-algies au profit de sociétaires MSA en activité, en reprise de travail et retraités. S'il s'agit de gens en activité, le SESA se déroulera en fin d'après-midi début de soirée pour qu'ils y aient accès plus facilement

Les bénéficiaires seraient questionnés en amont sur les « idées reçues/croyances » vis-à-vis de la « rachialgies »

Des « Ateliers » seraient proposés sous formes d'« îlots ETP » sur les thèmes :

- Anatomiques
- Pathologiques
- Cinésiologiques
- Biomécaniques
- Ergonomie gestuelle
- APS préventive (en parole ou en mouvement)
- Validation scientifique du « bouger » (APS)
- AVQ

...

Les bénéficiaires pourraient ou non choisir les ateliers en fonction de leurs intérêts...

Ce sont bien évidemment les étudiants qui prépareront et animeront ces ateliers, les rachialgies étant dans les programmes d'études des deux formations IFE et IFMK et leur travail commun s'annonce des plus enrichissant, car il n'y a pas qu'une façon de considérer la prévention.





**ANNEXE 11**  
**Cycle 2**  
**Perfectionnement du raisonnement**  
**clinique proposé par Mme MARTY et M.**  
**NAEL**

Dans le contexte d'évolution de notre profession où la reconnaissance d'un diagnostic kinésithérapique ainsi que l'apparition de l'accès direct demande de plus en plus d'exigence, de validité et de responsabilité. Il est déterminant de proposer aux étudiants des outils leur permettant de développer le plus tôt possible leur faculté de raisonnement clinique, tout en gardant une vision holistique du patient.

De plus, en tant que futur professionnel de santé ils devront maintenir et l'actualiser des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration de leur pratique professionnelle. L'ensemble de ces actions pédagogiques les préparent donc à la démarche de développement professionnel continu (DPC) qu'ils devront réaliser tout au long de leur carrière. Le DPC s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé et, constitue une obligation quel que soit le mode d'exercice.

**Objectifs :**

- Développer la réflexivité et Initier la démarche de DPC
- Permettre au futur professionnel d'identifier et s'approprier les processus aboutissant à l'énoncé d'un diagnostic, d'objectifs priorités à un moment donné, au choix des moyens. (Raisonnement intuitif, analytique, mixte)
- Permettre au futur professionnel une analyse et une argumentation de ses choix (avec différents publics : médecin, pair, autre professionnel ou patient)

**Etapes :**

**1. M 1**

Cette innovation pédagogique sera en lien avec la validation de l'UI 25 et des UE 19, 20, 21. En effet, suite à l'approfondissement des connaissances sur les pathologies (sémiologie, étiologie, évaluations cliniques...), l'apport d'expérience en stage et les UE de rééducation par champ clinique, l'étudiant va découvrir la complexité du raisonnement clinique.

Par conséquent, plusieurs interventions vont leur être soumis sur le temps pédagogique :

- TD sur la démarche diagnostique animés par le binôme formateur référent cycle 2 : 1 TD pour thème : bilans, 1 TD pour thème diagnostic kinésithérapique et 1 TD pour thème plan de traitement et justification des objectifs
- MOOC raisonnement clinique (Canada) : Demi-journée thématique : 3 groupes de 1h utilisation kahoot : démarche clinique pathologies du sport par un intervenant extérieur
- Raisonnement clinique radiculopathies compressives au semestre 5 dans le cadre de L'UE 20 par un formateur référent cycle 2
- Revue de presse : participation libre ou animation (validation UE 31) semestre 5 et 6

- Identifier les concepts : EBP et modèles de santé (biopsychosocial, biomédical) dans le cadre de l'UI 25 par un formateur référent cycle 2 (cours magistral et TD, mettre la durée)

## **2. M 2**

En lien avec, l'UE 27, l'UI 29, l'objectif durant cette deuxième année de cycle sera de renforcer et d'améliorer la prise de décision clinique, mieux adapter le choix thérapeutique et développer la pertinence de diagnostic.

Analyse réflexive sur l'arbre décisionnel (UE 22) 1h30 de travaux dirigés en tiers de promotion septembre 2023 (J. NAEL)

Cours théorique de 3 heures sur les mécanismes psycho-cognitif du raisonnement clinique puis TD de 1h30 (1/2 promotion) par Mr Jean FLEURET

Ateliers d'approfondissement du raisonnement clinique sont proposés aux étudiants :

Vignettes cliniques dans chaque champs (MS, neuro, cardio-respi) au semestre 7 dans le cadre de l'UI 29

Démarche clinique en MDT (mechanical diagnosis and therapy) : cas clinique sous forme de jeux de rôle animé par les formateurs référents du cycle et intervenant extérieur

Groupes de discussion entre étudiant dans le cadre de l'amélioration des pratiques à partir d'une situation vécue en stage de clinicat

### **Principes des ateliers :**

- Faciliter les échanges entre étudiants.
- Droit à l'erreur, tolérance, argumentation des idées
- Attitude d'accompagnement du formateur référent

**ANNEXE 12**  
**M1 : Projet Santé publique proposé**  
**par Mme Marty-Macé – Mme Horn Le**  
**Guillou et Mr Naël**  
**En partenariat avec SDIS 86**

Nous proposons aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année (M1) de réaliser un projet de santé publique en lien soit avec la pathologie soit avec le monde professionnel.

**Objectifs :**

- Sensibiliser les étudiants aux enjeux de la prévention primaire et tertiaire définies par l'OMS
- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire et tertiaire participant à la politique de prévention mise en place par la stratégie nationale de santé prenant en compte la singularité du public cible
- Initier les étudiants à la prise en compte du contexte spécifique entourant la personne cible de l'action de santé publique
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé

**Etape 1 :** Présentation du projet et de ses attendus pédagogiques, du partenariat avec SDIS 86 ainsi que du rétro planning avec les dates étapes aux étudiants en présence du référent de terrain et formateur référent : 15/09/2022

**Etape 2 :** Recherche documentaire en temps de travail personnel concernant les thèmes spécifiques déterminés annuellement : durant la période septembre – décembre 2023

**Etape 3 :** Recueil de données en présentiel auprès des référents de terrain : 4/10/2023

- 1 représentant de chaque groupe (10 personnes)
- Préparation en amont d'un questionnaire de recueil de données
- Précision du cahier des charges et de la commande par les référents de terrain lors de cet échange en présentiel

Ce projet entre dans l'évaluation de l'UE 24 S5 Santé publique (1 ECTS) : Dossier de groupe sur la méthodologie de projet :

- Attendus de contenu :
  - Fiche projet
  - Bibliographie
  - Diagramme de Gantt
  - Outils d'analyse de l'action (méthode 5 M et SWOT)
  - Questionnaire de recueil de données
  - Questionnaire d'évaluation de l'action par les participants

**Etape 4 :** Présentation du projet de l'action prévue pour validation par les référents de terrain : 21/12/23 et 6/02/24

- Anticiper les moyens logistiques et la faisabilité de réalisation
- Correspondre aux besoins d'information et de prévention dans le cadre de la santé publique du public cible et au cahier des charges

**Etape 5 :** Régulation de la proposition de l'action par les formateurs référents de cycle et répétition de la part des étudiants : semaine 8

- Présentation des éléments prévus lors de l'action

- Répétition et Chronométrage de l'action
- Impression des documents si nécessaire

**Etape 6** : Réalisation de l'action de prévention en réel auprès du public cible et devant les référents de terrain et formateur : : 5 et 6 mars 2024 matin

Réalisation de l'action de prévention

- Présentation d'un support pédagogique en lien avec l'action concrète
- Questionnaire d'évaluation de l'action par le public cible participant
- Evaluation de l'action dans sa globalité par les personnes référentes de terrain et les formateurs

➔ UE24-S6 : EVALUATION en binôme formateur + référent terrain

**Etape 8** : régulation de l'ensemble des actions proposées en présence de tous les groupes avec les référents de terrain et les formateurs référents du cycle : mi-mars 2024

- Proposition d'axe d'amélioration de la part des étudiants pour chaque groupe concerné
- Proposition d'axe d'amélioration de la part des référents terrain et formateur

**Annexe 13**  
**Enseignements et travaux dirigés en**  
**lien avec le Mémoire**  
**(UE 27 et UE 28)**  
**Mr Naël et Mme Macé-Marty**

En continuité avec les enseignements du 1<sup>er</sup> cycle. Tout du long du 2<sup>nd</sup> cycle, les enseignements se rattachant aux méthodes de travail et de recherche sont orientés pour accompagner l'étudiant dans la réalisation de son mémoire de fin d'étude en 4<sup>ème</sup> année

**Objectifs :**

- Acquérir des compétences dans la recherche bibliographique
- Acquérir des compétences dans la conception d'un projet « mémoire de recherche »
- Réaliser et écrire un travail de recherche correspondant aux textes du référentiel de formation

**3<sup>ème</sup> année :**

- Au S5 et S6 : Atelier participatif visant à mieux définir le thème, puis la question de recherche et les hypothèses. Chaque groupe est constitué de 6 étudiants et d'un binôme formateur (ou kinésithérapeute) / enseignant universitaire. L'atelier du S6 fait l'objet d'une évaluation normative (UE 27)
- Enseignements théoriques et TD sur la revue de littérature et sa construction : Mr Davy (1h30 CM + 3h TD)
- Enseignements théorique et TD sur la réalisation d'un protocole de recherche type étude randomisé : Mr Billot (6h CM+TD)
- Enseignement théoriques et mise en pratique concernant les méthodes de recherche quantitative et qualitative type questionnaire et entretien. Des travaux de groupes et un travail personnel en distanciel valident l'UE27S5 et UE22S6
- TPG en groupe sur l'élaboration problématique, outil de recherche ...
- Evaluations des compétences en lien avec les méthodes de recherches : UE 27 S6 (distanciel écrit individuel : projet mémoire) et UE22S6 : oral de groupe avec un temps d'évaluation formative écrit de groupe distanciel : travail de recherche en groupe sur les thèmes de la pluri et interprofessionnel

**4<sup>ème</sup> année :**

- Un TD par Mme LE BOURVELLEC sur la thématique de la méthodologie de recherche pour le mémoire sous forme de questions/réponses avec régulation (wooclap), et finit par une activité de construction d'hypothèses de recherche adaptées à des sujets/problématiques de mémoires fictifs (2h en demi promotion)
- Enseignement théorique par Mme LE BOURVELLEC pour expliquer les démarches éthiques/règlementaires lié à la recherche clinique (1h)
- Un TD par Mme LE BOURVELLEC sur l'analyse et l'interprétation des résultats statistique d'un questionnaire (perfectionnement méthodologique)
- Suivi individuel avec le directeur de mémoire

- Un suivi évalué semestriellement en binôme de formateurs de l'IFMK permet la validation de la méthode de recherche clinique (oral UE 27 S7) et d'un rendu écrit sur l'avancée du cadre conceptuel/théorique du mémoire (UE 28 S7)
- Une carte mentale sur leur projection professionnelle, apport personnel et lien avec le travail de recherche est demandé aux étudiants, renforçant la prise de recul par rapport au mémoire et la projection en vue de la soutenance (UE 27 S8)
- Après le rendu numérique et papier du mémoire le 5 avril 2024, un temps de vérification de plagiat (logiciel Compilatio) est réalisé.
- Soutenance blanche : un entraînement en conditions d'examen suivi d'une régulation est proposé à chaque étudiant.
- Evaluation UE 28 S8 : soutenance mémoire

# **ANNEXE 14**

## **Education à la santé en milieu scolaire**

### **Proposée par M. Naël**

#### **Contexte et finalités du projet**

Depuis 2018, l'IFMK propose aux étudiants de quatrième année de réaliser une « **action de prévention et d'information en santé** », en partenariat avec l'Education nationale.

Cette action est réalisée dans des écoles primaires, au niveau des classes maternelles et élémentaires et s'inscrit dans le cadre des activités pédagogiques préconisées dans le programme scolaire notamment dans le « parcours éducatif de Santé ».

La prévention des troubles musculosquelettique et des conséquences de la sédentarité sont les thèmes développés habituels avec les enfants des écoles. Chaque année le projet est réévalué et évolue, la satisfaction mutuelle nous a conduit à sa reconduction encore pour l'année à venir.

A l'issue du bilan de l'année passée avec les partenaires de l'éducation nationale, de nouveaux thèmes sont ajoutés :

- éduquer à la bilatéralité,
- oser le déséquilibre,
- apprendre à être habile,
- le port de charge,
- la posture assise,
- la notion de handicap.

Ces thématiques reprennent des questions liées à la gestuelle, l'apprentissage de l'écrit mais aussi le développement des capacités d'adaptation des enfants face à leur environnement où ; leur corps, l'image de soi et des autres est confronté aux représentation interne et externe.

#### **Objectifs pédagogiques de la séquence pour les étudiants en masso-kinésithérapie**

- Contribuer aux activités pédagogiques proposées aux élèves des classes maternelles et élémentaires de la circonscription de Poitiers-EST.
- Mener une action cohérente avec l'âge des enfants et le projet pédagogique de la classe
- Intégrer des éléments fondamentaux en lien avec l'organisation d'une situation d'apprentissage
- Renforcer des compétences professionnelles du masseur-kinésithérapeute
  - Conduire une démarche de promotion de la Santé
  - Etablir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
  - Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise
  - Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
  - Organiser et coopérer avec différents acteurs contribuant à la réalisation de l'action
- Expliciter un retour d'expérience utile à un transfert d'apprentissage professionnel
- Stimuler la créativité des étudiants

## **Procédures et calendrier du projet**

### **Etape 1 / Juin 2023**

Avec l'Adjoint au DASEN, la Conseillère pédagogique et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription concernée : bilan de l'année précédente avec le formateur référent de l'IFMK pour l'année écoulée et de l'année à venir, ajustement des objectifs et conditions de réalisation du projet. Mise en place d'un temps préparatoire de cours au projet puis définition d'un temps de retour d'expérience au semestre 8. La co-construction des contenus pédagogiques est une cible conjointe pour l'IFMK et l'Inspecteur de l'E.N

### **Etape 2 / 5 septembre 2023**

Présentation du projet en séance de suivi pédagogique collectif avec les étudiants de M2 (K4).

Définition des 31 binômes qui se répartiront dans 31 classes du secteur « Poitiers Est ».

### **Etape 3 / les 6 et 12 septembre 2023**

Mme Emilie Léauté (Conseillère Pédagogique Départementale) et Mr Pascal Bonnet (Inspecteur de l'Education nationale) transmettent aux étudiants des éléments préalables de réflexion fondamentaux en liens avec le contexte d'intervention :

- Les programmes de la maternelle au CM2
- Les éléments de connaissances en lien avec « le parcours éducatif de santé »
- Les différentes modalités d'enseignement
- Modalités spécifiques d'enseignement et classe maternelle
- Construire une situation d'apprentissage

L'objectif est que les étudiants kinés s'approprient quelques notions essentielles pour préparer les situations pédagogiques adaptées aux enfants qu'ils devront mettre en œuvre dans les classes.

### **Etape 4 / du 12 septembre au 3 octobre 2023**

Prise de contact des binômes d'étudiants MK avec les directeurs des écoles et professeurs des classes.

Préparation des séances par un travail personnel des étudiants et ajustement des situations pédagogiques envisagées lors de rencontres avec les professeurs des écoles.

La co-construction des séances est une attente qui a été accentuée dans le projet de cette année, afin que la venue des étudiants soit plus une aide pour le professeur des écoles dans la construction d'une séquence pédagogique complète et une facilitation vers plus d'autonomie dans la réalisation de celle-ci les années suivantes qu'une simple « prestation /animation » ponctuelle.

Préparation des outils pédagogiques destinés à « faire classes » avec les élèves avec validation des professeurs des écoles

Chaque binôme détermine avec l'enseignant le calendrier des interventions (2 séances)

### **Etape 5 / du 4 octobre au 30 Novembre 2023**

Réalisation des séances dans les classes avec les élèves, avec la guidance du professeur de la classe.

### **Etape 6 / Avant le 15 décembre 2023 (Evalué dans le cadre de l'UE24)**

A l'aide d'une trame fournie par l'IFMK, chaque binôme produit un document de synthèse qui retrace l'action menée en partenariat avec les écoles.

Les thèmes à développer sont :



1. Identification des partenaires du projet (Ecole) et les objectifs pédagogiques associés aux interventions.
    - Description des étapes de la construction des séances :
    - Des éléments préalables de réflexion évoqués lors des cours à l'IFMK
    - Des rencontres avec les professeurs
  2. Le contenu des séances réalisées et l'écart entre ce qui était prévu et le déroulement factuel des séances avec les enfants
  3. Un bref rapport d'étonnement à l'issue de cette expérience professionnelle
- Ce document sera transmis individuellement à chaque professeur des écoles en décembre 2020

### **Etape 7 / Semestre 8 en 2024 (Evalué dans le cadre de l'UE32)**

Chaque binôme réalisera un entretien avec le professeur des écoles pour identifier les points forts de cette expérience et les perspectives d'amélioration, en questionnant aussi l'enseignant sur l'amélioration de sa capacité à réaliser seul cette séquence. Chaque binôme rédige alors un compte rendu avec une partie distincte de retour destinée aux futurs étudiants de M2.

Un rapport complet du projet est envoyé aux partenaires institutionnels de l'Education Nationale et une réunion est programmée (en juin 2024) pour le partage des bilans et les perspectives de reconduction et d'évolution du projet.

**ANNEXE 15**  
**Semaine Intellectual Game Challenge**  
**(IGC)**  
**Mme Marty-Macé et M. Naël**

Nous proposons aux étudiants M2 en fin de cursus de créer des jeux pédagogiques favorisant la remobilisation des connaissances de base du 1<sup>er</sup> cycle de formation et d'autres favorisant le développement des mécanismes « du raisonnement clinique ».

**Objectifs pédagogiques pour les étudiants M2 :**

- Mobiliser les connaissances professionnelles acquises en 4 années de formation
- Mobiliser les mécanismes de raisonnement clinique et d'esprit-critique
- Créer des supports à visée pédagogique
- Favoriser la posture professionnelle et pédagogique

**Jeux pédagogiques proposés à la création :**

**La prise en soin dont vous êtes le héros** : (sur le principe des livres-jeux « dont vous êtes le héros »)

**K-élude** : (sur le principe du Cluedo)

**Times Anat** : (sur le principe de Times Up)

**Dessiner c'est Kiné** : (un mix de dessiner c'est gagné et du téléphone arabe)

**Koi Est-ce ?** (sur le principe du qui est-ce et de retrouver les pairs)

**Déroulé de la semaine des IGC :**

*1<sup>er</sup> jour (2h) :*

- Spaghetti challenge – challenge du chamallow (1h)
- Débriefing du temps de jeu / objectifs pédagogiques (15-30 minutes)
- Présentation du déroulé de la semaine et des attentes pédagogiques

*2<sup>ème</sup> jour (10h-12h / 14h-16h)*

Matin :

- Répartition des groupes par thème
- Distribution des fiches mission
- Rappel des temps de régulation obligatoires : 3<sup>ème</sup> jour, 5<sup>ème</sup> jour et 7<sup>ème</sup> jour à 11h
- Réponses aux questions

Après-midi : travail personnel libre en groupe

*3ème jour (10h-12h / 14h-16h) :*

Travail personnel libre en groupe avec une régulation obligatoire à 11h : temps de réponse aux questions

*4ème jour (10h-12h / 14h-16h) :*

Travail personnel libre en groupe

*5ème jour (10h-12h / 14h-16h) :*

Travail personnel libre en groupe avec une régulation obligatoire à 11h : consigne d'envoi par mail des supports à imprimer avec les consignes de chaque groupe + suivi des travaux et régulation si nécessaire

*6ème jour (10h-12h / 14h-16h) :*

Travail personnel libre en groupe

*7ème jour (10h-12h / 14h-16h) :*

Travail personnel libre en groupe avec une régulation obligatoire à 11h : présentation des supports imprimés aux groupes, mise en place logistique de l'après-midi jeux inter promo du 8ème jour après-midi

*8ème jour*

Matin (10h-12h) :

Mise en place de l'après-midi jeu, répartition des rôles et de la logistique

Après-midi : 14h-16h30 : après-midi jeu inter promotion + équipe IFMK

- Répartition des jeux entre les 3 salles du Pré-Médard (2 équipes d'étudiant M2/jeu), 1 à 2 jeux par salle (jeux d'ambiance ensemble et jeux de réflexion ensemble)
- Affichage à l'entrée des salles du nom du jeu et du jeu dont il s'inspire
- Circulation libre entre les salles pour les joueurs entre 14h et 16h
- Remise des prix et temps d'échange convivial (16h-16h30)

<p style="text-align: center;"><b>ANNEXE 16</b> <b>Cycles 1 et 2</b> <b>Enseignement PIX</b> <b>Mme Marty-Macé et Mme Bon</b></p>
---

Dans le cadre du plan « numérique en santé » déploiement des enseignements et certification PIX au sein de l'IFMK en partenariat avec l'université santé de Poitiers

**Objectifs :**

- Mobiliser les compétences de l'étudiant en numérique
- Permettre la certification PIX à la fin du 1<sup>er</sup> cycle de formation
- Répondre aux exigences réglementaires à partir de septembre 2024

Mise en place de la certification PIX pour les étudiants L2 et L3 :

- Début septembre : Présentation (durée 1h) par Mme Bon auprès des étudiants du dispositif PIX et de son déroulé → 08/09 15h-16h
- Travail personnel de l'étudiant sur la plateforme PIX réparti sur les 4 semestres du 1<sup>er</sup> cycle de la façon suivante :
  - S1 : réalisation Thèmes 1 et 5 (planifier 4h de travail personnel sur le semestre octobre 2023-janvier 2024 en 2 créneaux de 2h) : **Point de vérification 15/01/24**
  - S2 : réalisation Thème 2 (planifier 3h de travail personnel sur le semestre février-mai 2024 en 2 créneaux de 1h30) : **Point de vérification le 27/05/24**
  - S3 : réalisation Thème 3 (planifier 3h de travail personnel sur le semestre octobre 2023-janvier 2024 en 2 créneaux de 1h30) : **Point de vérification 15/01/24**
  - S4 : réalisation Thème 4 (planifier 2h de travail personnel sur le semestre février-mars 2024 en 1 créneau de 2h) : **Point de vérification 01/03/24**
- Organisation de la certification des 62 étudiants L3 par l'université : **11/03 : 14h-16h**
- Attendu niveau de l'IFMK / obligation réglementaire : Atteindre au minimum niveau 2 et au maximum au moins niveau 3 en auto-évaluation dans l'ensemble des 16 compétences PIX

Mise en place de la certification PIX pour les étudiants M1 (promotions 2021-2025) :

- Septembre 2023 : Présentation par les formateurs référents du cycle du dispositif proposé
- Les étudiants intéressés s'engagent auprès des formateurs référents et leurs nombre et noms sont transmis à Mme Bon
- Dans le cadre des UE 31 : Travail personnel de l'étudiant sur la plateforme PIX réparti de façon autonome sur les 2 semestres de l'année (S5-S6 ou S7-S8) de l'ensemble des 5 thèmes (12h de travail personnel)
- Organisation de la certification des étudiants concernés dans la période février-juin 2024 en fonction des créneaux disponibles
- Attendu niveau de l'IFMK / obligation réglementaire : Atteindre au minimum niveau 2 et au maximum au moins niveau 3 en auto-évaluation dans l'ensemble des 16 compétences PIX

**Moyens institutionnels :**

- Possibilité aux étudiants d'utiliser les salles informatiques (avec présence d'un informaticien) de la faculté Médecine et pharmacie de Poitiers en fonction de la disponibilité des salles